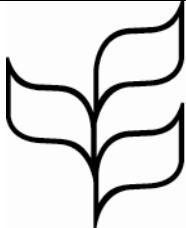




CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/13/13
20 octobre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONVENTION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Treizième réunion

Cancun, Mexique, 4-17 décembre 2016

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

PLAN D'ACTION À COURT TERME (2017-2020) RÉVISÉ POUR ACCROÎTRE ET APPUYER LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET SES OBJECTIFS D'AICHI RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. La Convention sur la diversité biologique exige que les Parties mettent en place et poursuivent des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et ses éléments constitutifs et en assurer l'utilisation durable, et apportent un appui à l'éducation et à la formation répondant aux besoins particuliers des pays en développement (article 12, paragraphe a)). Elle exige également que les Parties encouragent la coopération technique et scientifique avec d'autres Parties, en particulier les pays en développement, pour l'application de la Convention, et ce faisant, accordent une attention particulière au développement et au renforcement des capacités nationales par le biais de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des institutions (article 18, paragraphes 1 et 2) et de l'élaboration et l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles (article 18, paragraphe 4). Elle demande en outre que soit créé un centre d'échange pour encourager et faciliter la coopération technique et scientifique (article 18, paragraphe 3).

2. Lors de ses réunion antérieures, la Conférence des Parties a adopté un certain nombre de décisions invitant les Parties, les organisations compétentes et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à prendre différentes mesures pour accroître le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique, le transfert de technologie et l'utilisation des mécanismes de pointe disponibles, y compris le mécanisme d'échange, pour appuyer et faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.¹

3. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique reconnaît que pour inverser le rythme actuel d'appauvrissement de la biodiversité il est nécessaire de prendre un grand nombre de mesures, y compris l'amplification des mécanismes de soutien du renforcement des capacités, du partage des connaissances et de l'accès aux ressources financières et techniques. Par conséquent, il demande

* UNEP/CBD/COP/13/1.

¹ Les décisions pertinentes sont les suivantes : XI/2 ; XII/2 B ; X/33, par. 8 ; XII/15, par. 3 ; XI/16, par. 5 ; XII/19, par. 5 ; XI/1 D, par. 1 ; XII/16, par. 9 (a-b) ; XI/18 ; IX/30 ; X/15 ; X/31, par. 7 ; XI/24, par. 10 ; XII/3, par. 30, 31 et 32.

l'élaboration de programmes mondiaux et régionaux de renforcement des capacités pour appuyer et faciliter les échanges entre pairs, en complément des activités nationales. Il demande également l'amélioration des partenariats et de la coopération avec diverses organisations et les groupes majeurs, la création d'un réseau sur les connaissances en matière de biodiversité comportant une base de données ainsi que des réseaux d'experts et de praticiens, par le biais du mécanisme de centre d'échange, et la consolidation de nœuds nationaux du mécanisme d'échange central afin de faciliter l'accès aux informations, aux connaissances, à l'expertise et à l'expérience, et leur échange (décision X/ 2, annexe, paragraphes 10 e), 20, 22 et 24).

4. Dans sa décision XII/2 B, la Conférence des Parties a souligné l'importance d'une démarche cohérente et de soutien mutuel en matière de renforcement des capacités, d'échange d'informations, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologie en vertu de la Convention et de ses Protocoles² et a prié le Secrétaire exécutif notamment de continuer de promouvoir et de faciliter des activités visant à renforcer la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation de ses objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, en particulier les objectifs pour lesquels la mise en œuvre a été faible³. Au paragraphe 8 d) de cette même décision, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'entreprendre i) une évaluation de l'efficacité des activités de renforcement des capacités que le Secrétariat a appuyées et facilitées, y compris les recommandations sur la façon de mieux intégrer les besoins des Parties en utilisant des approches participatives, ii) un examen des accords de partenariat et d'occasions connexes concernant leur réalisation, et iii) une analyse des lacunes dans les activités de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et, à partir de ces éléments, élaborer un plan d'action à court terme pour accroître et appuyer le renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, et convoquer un groupe d'experts chargé d'examiner le plan d'action à court terme avant qu'il soit présenté à l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa première réunion.

5. En application de la décision mentionnée ci-dessus, le Secrétaire exécutif a effectué un sondage en décembre 2015 afin d'évaluer l'efficacité des activités de renforcement des capacités facilitées et/ou soutenues par le Secrétariat pendant la période 2013-2015. Le Secrétaire exécutif a également examiné les accords de partenariat existants et les possibilités de fournir aux Parties, aux peuples autochtones et aux communautés locales un appui en matière de renforcement des capacités. Il a également analysé les lacunes dans les activités de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique à partir des informations fournies par les Parties dans leurs cinquièmes rapports nationaux, leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et leurs rapports d'autoévaluation de leurs capacités nationales⁴.

6. Le Secrétariat a préparé un projet de plan d'action à court terme (2017-2020) à partir des résultats du processus, afin d'appuyer le renforcement des capacités et la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et l'a mis à la disposition de l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa première réunion, tenue à Montréal du 2 au 6 mai 2015. Le projet de plan d'action tient compte des contributions des discussions en ligne du groupe d'experts qui ont eu lieu du 8 au 17 février 2016⁵ et des conclusions des consultations réalisées pour l'Initiative Bio-Bridge⁶, ainsi que des informations pertinentes contenues dans les documents

² Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

³ La quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* révèle que les Objectifs 8 (pollution), 13 (diversité génétique) et 12 (espèces menacées) d'Aichi sont les objectifs pour lesquels la mise en œuvre a été la plus faible.

⁴ Les résultats du sondage, les partenariats existants et l'analyse de l'écart ont été mis à la disposition de la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application dans le document d'information UNEP/CBD/SBI/1/INF/29.

⁵ De plus amples renseignements sur la discussion en ligne sont donnés sur le centre d'échange à l'adresse <http://www.cbd.int/mechanisms/capacitybuilding.shtml>.

⁶ Pour de plus amples renseignements, voir UNEP/CBD/SBI/1/6.

élaborés par le Secrétaire exécutif pour la vingtième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, tenue à Montréal du 25 au 30 avril 2016, et la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

7. Dans sa recommandation 1/5, paragraphes 1 à 3, l'Organe subsidiaire chargé de l'application a pris note du projet de plan d'action à court terme⁷ et a demandé au Secrétaire exécutif de le simplifier et de le cibler davantage, en collaboration avec les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, et de soumettre le projet de plan d'action révisé à la Conférence des Parties aux fins d'examen à sa treizième réunion.⁸

8. En réponse à la recommandation ci-dessus, le Secrétariat a simplifié les activités du projet de plan d'action en fusionnant les activités apparentées et en supprimant les activités à achever avant la fin de 2016. Cet exercice a réduit de 129 à 107 le nombre d'activités contenues dans le projet de plan d'action précédent. Le projet de plan d'action simplifié a été mis à la disposition des Parties aux quatre réunions régionales préparatoires mixtes en vue de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et des réunions des Parties aux deux Protocoles, qui ont eu lieu en Asie (Bangkok, du 1 au 5 août 2016), en Afrique (Addis-Abeba, du 8 au 12 août 2016), dans le Pacifique (Apia, du 15 au 19 août 2016) et en Amérique latine et les Caraïbes (Antigua, Guatemala, du 22 au 26 août 2016).⁹ Les représentants des pays présents à ces réunions ont été invités à examiner les activités d'envergure contenues dans les sections B, C et D de l'annexe du projet de plan d'action et à identifier leurs priorités les plus importantes.

9. Le projet de plan d'action révisé a été acheminé à toutes les Parties, aux autres gouvernements, aux communautés autochtones et communautés locales, et aux organisations compétentes pour examen par des pairs et commentaires supplémentaires, dans la notification 2016-113 (Réf. SCBD/IMS/RS/ET/cp/85976) datée le 16 septembre 2016.¹⁰ Les Parties suivantes ont transmis leurs commentaires : Belgique, Cameroun, Japon, Mexique, Myanmar, Ouganda, République islamique d'Iran, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union européenne et ses États membres, tout comme les organisations suivantes : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole (FIDA), Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (CMSC-PNUE), l'Institut de hautes études sur la durabilité de l'Université des Nations Unies, Réseau des zones protégées méditerranéennes (MEDPAN), Réseau Pacari (Brésil), Andes ChinchaSuyu (Équateur) et Red de Mujeres Indígenas sobre Biodiversidad de América Latina y el Caribe (RMIB-LAC).

10. Le présent document, élaboré dans le cadre du processus participatif présenté ci-dessus, décrit la situation actuelle et la justification de l'intervention (partie II), donne les grandes lignes des principes de base pour guider les efforts de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique (partie III), présente le cadre stratégique global du plan d'action (partie IV) et décrit les moyens de mise

⁷ Le projet de plan d'action a été publié dans les documents [UNEP/CBD/SBI/1/6/Add.1](#) et [UNEP/CBD/SBI/1/INF/38](#).

⁸ Au cours de la révision du plan d'action, le Secrétaire exécutif a été invité à accorder une attention particulière aux besoins prioritaires de renforcement des capacités soumis par les Parties et mis de l'avant dans leurs stratégies et plans d'action nationaux et dans les activités liées à la facilitation de la collaboration et de la coopération entre les Parties, les autres gouvernements et les organisations internationales, dans le but d'éviter la répétition. Il a aussi été invité à simplifier les activités, à tenir compte des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ayant connu le moins de progrès et, à partir de la contribution des Parties, surtout les pays en développement Parties, à mettre en évidence les activités prioritaires susceptibles d'être les plus efficaces.

⁹ Les détails concernant les réunions régionales sont publiés aux pages : Asie (<https://www.cbd.int/doc/?meeting=PREPCOP-2016-01>); Afrique (<https://www.cbd.int/doc/?meeting=PREPCOP-2016-02>); Pacifique (<https://www.cbd.int/doc/?meeting=PREPCOP-2016-03>; et GRULAC (<https://www.cbd.int/doc/?meeting=PREPCOP-2016-04>).

¹⁰ La notification est publiée sur la page <https://www.cbd.int/doc/notifications/2016/ntf-2016-113=CB-ActionPlan-en.pdf>.

en œuvre (partie V) et le processus de suivi et d'évaluation proposé pour le plan d'action (partie VI). Une liste des activités de renforcement des capacités¹¹ facilitées et soutenues par le Secrétariat en collaboration avec les organisations compétentes est présentée en annexe. Les activités thématiques prioritaires recensées par les Parties sont surlignées en gris. Les activités correspondent directement au mandat confié au Secrétaire exécutif dans des décisions antérieures de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au deux protocoles. La liste pourrait être mise à jour à la lumière de l'expérience acquise et des orientations supplémentaires qui pourraient être fournies par les futures réunions de la Conférence des Parties, ou au besoin.

II. ANALYSE DE LA SITUATION ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

11. La quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (GBO-4), évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, a conclu que, bien que des progrès encourageants aient été accomplis dans la poursuite des buts du Plan stratégique et de certains des objectifs d'Aichi, il était clair que des efforts beaucoup plus importants étaient nécessaires pour atteindre la plupart de ces objectifs. Le rapport a noté qu'il serait nécessaire de prendre une série de mesures, dont l'augmentation de l'appui au renforcement des capacités, en particulier pour les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays à économie en transition. Le GBO-4 a noté en outre la nécessité de partenariats à tous les niveaux afin de stimuler des actions de grande envergure, d'assurer l'appropriation nécessaire et d'encourager les synergies dans la mise en œuvre nationale des divers accords multilatéraux sur l'environnement.

12. Au moins treize pays¹² ont joint un plan de renforcement des capacités nationales à leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) remis au Secrétariat avant la fin de 2015, et 50 autres¹³ ont fourni une liste de plusieurs activités de renforcement des capacités (voir le document UNEP/CBD/COP/13/8/Add.1, partie IV A, alinéa 3). Certains SPANB, dont ceux du Burundi, de Guyana, de Mali, du Nigeria et du Timor-Leste, mettent en évidence certains besoins de renforcement des capacités au niveau individuel et institutionnel¹⁴, par exemple le besoin de capacités pour accroître la sensibilisation et l'éducation; la mobilisation d'acteurs; la planification de politiques et la gestion des aires protégées; l'évaluation de l'efficacité des aires protégées; l'évaluation des écosystèmes; les outils et la technologie pour la gestion durable de l'environnement; l'amélioration des structures et des institutions responsables de la gestion des questions environnementales; le développement de cadres juridiques habilitants; le renforcement du suivi et de l'analyse de la biodiversité; l'amélioration de l'intégration de la diversité biologique à la planification du développement, et le développement d'une capacité d'évaluation de base dans les principales agences.

13. En 2013, plusieurs Parties ont remis au Secrétaire exécutif de l'information sur les principaux besoins scientifiques et techniques liés à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 en réponse aux notifications 2013-005 (Réf. SCBD/STTM/DC/ac/81207) du 21 janvier 2013, et 2013-018 (Réf. SCBD/STTM/DC/RH/VA/81439) du 22 février 2013. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a examiné, à sa dix-septième réunion, la synthèse de

¹¹ La description du renforcement des capacités dans le contexte de ce plan d'action à court terme est largement fondée sur la définition du développement des capacités du PNUD (<http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/capacity-building/capacity-development-practice-note.html>), et des initiatives de coopération technique et scientifique jugées comme étant partie intégrante du renforcement des capacités.

¹² Ce sont : Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burundi, Guyana, Liban, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Nigeria, Niue, Suriname et Timor-Leste.

¹³ Afrique du Sud, Arménie, Autriche, Burkina Faso, Bahreïn, Cambodge, Cameroun, Chine, Congo, Dominique, Égypte, Érythrée, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Irak, Japon, Jordanie, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Ouganda, Pérou, Pologne, Népal, Saint-Kitts-et-Nevis, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldavie, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Soudan, Tchad, Togo, Tuvalu, Uruguay, Zambie et Zimbabwe.

¹⁴ Il a été constaté que quelques Parties seulement ont fourni des informations détaillées sur leurs besoins spécifiques.

l'information reçue préparée par le Secrétaire exécutif, ainsi que les contributions supplémentaires issues de l'examen du projet de synthèse par les pairs (voir UNEP/CBD/SBSTTA/17/2 et Add.1 à Add.4),¹⁵ et a examiné à sa dix-neuvième réunion des moyens et des mesures possibles pour répondre à ces besoins et renforcer les capacités scientifiques et techniques des Parties en coopération avec les organisations compétentes (UNEP/CBD/SBSTTA/19/3). Des exemples des principaux besoins de renforcement des capacités, scientifiques et techniques pour la réalisation des divers Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité sont fournis dans le tableau 1, ci-dessous.

Tableau 1. Exemples des principaux besoins scientifiques et techniques liés aux différents Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité

Objectif	Exemples des principaux besoins scientifiques et techniques
1	<ul style="list-style-type: none"> • Outils et méthodes pour suivre et évaluer les niveaux de sensibilisation aux échelles nationale et mondiale • Orientation supplémentaire sur la façon de faire le lien entre la biodiversité en général et la sensibilisation aux valeurs de la biodiversité, dont les valeurs des peuples autochtones et des communautés locales, et des changements de comportement • Méthodes pour traduire la sensibilisation à la biodiversité en changement de comportement • Outils pour traduire la sensibilisation à la biodiversité en intégration dans tous les secteurs, politiques et programmes pertinents
2	<ul style="list-style-type: none"> • Outils et méthodes pour reconnaître l'éventail complet des valeurs de la biodiversité, y compris son importance sociale et culturelle • Capacité d'utiliser à leur plein potentiel les outils et les méthodes d'intégrer les valeurs de la biodiversité aux processus de planification • Systèmes comptables appropriés pour tenir compte/intégrer la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes dans les comptes nationaux
3	<ul style="list-style-type: none"> • Outils et méthodologies pour traiter des mesures d'encouragement non économiques et des formes non monétaires des mesures d'encouragement positives • Outils et méthodologies pour aborder les mesures d'encouragement non économiques telles que les conséquences sur les mesures d'encouragement des institutions (p. ex., l'occupation des terres) et la capacité d'appliquer les réglementations, etc. • Méthodes pour repérer les mesures d'encouragement perverses pour la conservation de la biodiversité
4	<ul style="list-style-type: none"> • Application des outils et des méthodes de sciences sociales afin d'assurer la production et la consommation durables et de maintenir les conséquences de l'utilisation des ressources naturelles à l'intérieur des limites écologiques sûres • Outils pour appuyer les Parties à traduire les principes de développement durable en politiques nationales • Outils et méthodes d'appui aux politiques convenant aux peuples autochtones et aux communautés locales sur le plan culturel, leur permettant de s'engager activement auprès du milieu des affaires.

¹⁵ UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.1 (sur les besoins liés aux objectifs du but A du Plan stratégique, c.-à-d. les objectifs 1 à 4), UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.2 (sur les objectifs du but B, c.-à-d., les objectifs 5 à 10), UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.3 (sur les objectifs du but C, c.-à-d., les objectifs 11 à 13), UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.4 (sur les objectifs 14 et 15 du but D).

Objectif	Exemples des principaux besoins scientifiques et techniques
5	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux outils et aux méthodes de planification spatiale (et concepts apparentés tels que la planification de l'utilisation des terres, le zonage écologique, etc.) utilisés par les Parties • Outils pour faciliter la mesure des changements à court terme et à long terme dans les habitats • Outils permettant de mieux tenir compte des causes et enjeux sociaux et économiques associés à l'appauprissement de la diversité biologique • Outils pour mieux tenir compte des questions liées à l'égalité des sexes associées à la fois à la conversation et à l'appauprissement de la diversité biologique, lors de l'examen du domaine social • Capacités pour l'application de mesures cohérentes, régulières et durables afin de réduire la perte d'habitats et prévenir la dégradation et la fragmentation • Outils de modélisation des scénarios des conséquences sociales et économiques de l'appauprissement de la diversité biologique
6	<ul style="list-style-type: none"> • Outils pour améliorer les communications et la coopération entre le secteur de la pêche et le secteur de l'environnement • Amélioration des capacités des organisations de gestion de la pêche pour améliorer davantage et mettre en œuvre de façon plus poussée l'approche par écosystème en gestion de la pêche • Capacités pour aborder les questions liées à la diversité biologique dans le contexte de la gestion de la pêche
7	<ul style="list-style-type: none"> • Outils et méthodes pour améliorer les mécanismes de suivi des services écosystémiques dans les paysages de production, tels que les pollinisateurs et les services reposant sur la diversité du sol • Exemples de modèles convenables pour le développement agricole mondial durable • Meilleure orientation par politiques afin de soutenir l'intensification durable des pratiques agricoles • Outils pour atteindre un équilibre entre les objectifs contradictoires de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire à court terme • Meilleure compréhension des liens entre la diversité biologique et le fonctionnement des écosystèmes, surtout en ce qui concerne l'agriculture, les forêts agricoles et les systèmes trophiques marins • Meilleure compréhension des conséquences des changements climatiques sur la diversité biologique et les occasions de lutter contre ces conséquences grâce à l'agriculture durable • Orientation, outils et mécanismes pour augmenter à l'échelle les bonnes pratiques
8	<ul style="list-style-type: none"> • Données et information liées aux charges critiques, aux limites écologiques sûres et aux seuils de différents polluants dans différents écosystèmes • Orientation supplémentaire pour lutter contre les moteurs de pollution des nutriments • Outils pour resserrer les écarts de connaissances entre les conséquences des différents polluants sur la diversité biologique, l'information sur les quantités déposées et leurs conséquences sur les écosystèmes naturels • Capacité d'utiliser les outils et les méthodologies pour minimiser les conséquences de la pollution sur la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes

Objectif	Exemples des principaux besoins scientifiques et techniques
9	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel d'apprentissage pour expliquer comment entreprendre l'application des normes internationales s'appliquant aux animaux introduits en tant qu'animaux de compagnie et d'espèces pour les aquariums et les terrariums, et en tant qu'aliments vivants, et les introductions découlant du marché international en ligne • Stratégies pour prévenir l'introduction d'espèces exotiques à haut risque d'invasion biologique • Outils pour évaluer les conséquences sociales et économiques possibles des espèces exotiques • Méthode d'analyse coûts-avantages de l'éradication ou du contrôle des espèces exotiques envahissantes • Outils/capacités pour réglementer l'entrée des espèces exotiques envahissantes aux postes frontaliers/ports d'entrée
10	<ul style="list-style-type: none"> • Outils pour identifier les écosystèmes particulièrement vulnérables aux changements climatiques ou l'acidification des océans et surveiller les pressions exercées sur eux • Outils pour fusionner les directives orientations dans divers domaines, au niveau du paysage
11	<ul style="list-style-type: none"> • Orientations et outils supplémentaires sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Les mesures qui peuvent être prises pour évaluer l'efficacité des aires protégées terrestres, intérieures et marines ◦ Outils pour l'intégration des aires conservées des peuples autochtones et des communautés locales et les réserves privées situées dans les systèmes nationaux d'aires protégées ◦ Gestion équitable des aires protégées, y compris la gestion par les peuples autochtones et les communautés locales ◦ Intégration des aires protégées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin ◦ Protection efficace des écosystèmes des eaux intérieures ◦ Désignation et gestion des aires protégées dans les océans ouverts et les mers profondes ◦ Conception et gestion des aires protégées et réseaux d'aires protégées sous les scénarios de changement climatique ◦ Capacités pour utiliser les outils d'évaluation de l'efficacité des aires protégées
12	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination du développement et/ou de la mise en œuvre des approches existantes en matière de gestion des espèces et des plans pour mieux aborder les pressions d'extinction associées à la culture et au commerce illicites • Méthodes d'évaluation des espèces qui ne figurent pas sur la Liste rouge à l'heure actuelle, telles que les champignons et les invertébrés, et utilisation de cette information pour élaborer des plans de récupération • Outils pour appuyer les programmes de rétablissement et de conservation des espèces et pour compléter ceux développés en vertu d'autres conventions et organisations, par exemple la Convention sur la conservation des espèces migratrices et la CITES • Outils pour recueillir de l'information sur l'état de menace des espèces selon les niveaux de population • Capacité d'application afin de protéger les espèces en voie de disparition/menacées

Objectif	Exemples des principaux besoins scientifiques et techniques
13	<ul style="list-style-type: none"> • Outils supplémentaires pour améliorer la protection des espèces sauvages apparentées dans les zones protégées et promouvoir la conservation à la ferme dans le contexte du paysage • Outils et conseils liés à l'identification des espèces sauvages apparentées ainsi que des espèces et variétés d'importance socio-économique et culturelle • Poursuite du développement de mécanismes de suivi des modifications génétiques au niveau mondial • Outils pour soutenir la conservation in situ des espèces sauvages apparentées dans les zones protégées • Capacités pour la conservation ex situ efficace des espèces sauvages apparentées
14	<ul style="list-style-type: none"> • Outils et méthodes pour identifier et prioriser les écosystèmes particulièrement cruciaux pour la fourniture de biens et services importants pour le bien-être, en particulier des femmes, des communautés autochtones et locales, et les pauvres et les plus vulnérables • Orientation supplémentaire sur les systèmes de gouvernance qui permettent aux femmes, aux peuples autochtones et aux communautés locales, ainsi qu'aux personnes pauvres et vulnérables de gérer les écosystèmes • Lignes directrices pour la gestion des écosystèmes pour la prestation de services écosystémiques multiples • Outils pour développer et mettre en œuvre des plans d'action adaptés respectant l'égalité des sexes pour la restauration et la sauvegarde des écosystèmes qui fournissent des services essentiels, y compris des services liés à l'eau, la santé et la subsistance
15	<ul style="list-style-type: none"> • Outils et méthodologies pour aider à identifier les domaines potentiels pour la restauration, y compris au moyen d'évaluations des coûts et des avantages • Méthodologie pour l'identification et la priorisation de ces terres à restaurer • Orientation pour aider les pays à établir la priorité de leurs activités de restauration et à clarifier les résultats escomptés de ces activités • Outils pour évaluer les conséquences et les résultats des activités et programmes de restauration

Source: Documents UNEP/CBD/SBSTTA/17/2 et Add.1 à 4

14. Dans les autoévaluations de leurs capacités nationales menées entre 2003 et 2010 avec l'appui du PNUD-FEM,¹⁶ un grand nombre de pays ont indiqué que le manque de capacités, les ressources financières et techniques limitées, et le manque de données et d'information pertinentes étaient les principaux obstacles à l'application effective de la Convention.¹⁷ Plus de 45 pour cent des 119 pays dont le rapport d'autoévaluation nationale des capacités a été analysé ont demandé un appui au renforcement des capacités pour traiter les questions suivantes à titre prioritaire : le déboisement, l'endommagement des habitats, les espèces menacées, les espèces exotiques envahissantes, la prévention des risques biotechnologiques, l'utilisation durable, et l'accès et le partage des avantages (APA). Quatre-vingt-quinze pays (80 pour cent) ont identifié les questions intersectorielles suivantes comme étant prioritaires : la

¹⁶ Le financement a été fourni par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

¹⁷ Voir le rapport de synthèse sur les autoévaluations des capacités nationales et les autoévaluations individuelles des pays sur le site <https://www.thegef.org/gef/ncsa>.

sensibilisation du public, l'éducation environnementale, la gestion et l'échange d'informations ; l'élaboration et l'application de cadres politiques et réglementaires ; le renforcement des mandats, des structures et des cadres institutionnels ; l'intégration des obligations au titre de la Convention à la législation, aux politiques et aux institutions nationales ; le financement durable ; la coordination intersectorielle; et les capacités de planification, de suivi et d'évaluation.

15. L'analyse des lacunes dans les activités de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique menées par le Secrétariat en application du paragraphe 8 d) de la décision XII/2 B, montre qu'actuellement, les Objectifs 4, 7, 8, 12, 13, 14 et 19 d'Aichi relatifs à la diversité biologique sont les moins soutenus par les activités et le matériel de renforcement des capacités.¹⁸

16. En ce qui concerne la prestation, un rapport établi pour le Secrétariat en 2014 par Globaltronique, Inc., a révélé que les efforts de renforcement des capacités du Secrétariat consistaient en de nombreuses activités à court terme, isolées et de petite envergure, dont un grand nombre étaient mises en œuvre de manière non coordonnée et non complémentaire. Le rapport indiquait que cette approche avait amoindri l'impact des travaux de renforcement des capacités du Secrétariat. Depuis lors, le Secrétariat a mis en œuvre des mesures pour combler ces lacunes et faiblesses. Ces mesures comprennent entre autres la mise sur pied d'une unité de développement des capacités chargée de coordonner et de faciliter la planification, la prestation, le suivi et l'évaluation, et un suivi des activités de renforcement des capacités facilitées et appuyées par le Secrétariat en collaboration avec les organisations concernées, afin de favoriser une approche cohérente, intégrée et coordonnée pour le renforcement des capacités et une approche technique et scientifique à l'échelle du Secrétariat.

17. Le présent plan d'action cherche à répondre aux besoins et aux lacunes de renforcement des capacités et de coopération scientifique et techniques mentionnés ci-dessus. Il comporte une série d'activités de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique centrales qui seront exécutées de manière intégrée et coordonnée pendant la période 2017-2020 en appui au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de la réalisation de ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, ainsi qu'au Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologique pour la période 2011-2020. Le plan d'action souligne l'importance des partenariats de collaboration aux niveaux national, régional et international.

18. Le plan d'action complète les cadres stratégiques et les plans d'action pour le renforcement des capacités élaborés dans le cadre de la Convention et de ses Protocoles, à savoir : le cadre stratégique pour le renforcement des capacités et la création de capacités au titre du Protocole de Nagoya, le Cadre et plan d'action pour la création des capacités nécessaires à l'application effective du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, et la Stratégie de renforcement des capacités de l'Initiative taxonomique mondiale.¹⁹ Il cherche aussi à contribuer, selon qu'il convient, à la mise en œuvre d'autres initiatives et plans mondiaux, tels que le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités,²⁰ le Programme d'action global pour l'éducation au développement durable,²¹ et les objectifs de développement durable (objectifs 4.7 et 17.9).²²

¹⁸ L'analyse des écarts est présentée dans les documents UNEP/CBD/SBI/1/6 et UNEP/CBD/SBI/I/INF/29.

¹⁹ Les décisions liées à ces cadres stratégiques et plans d'action incombent respectivement aux organes directeurs pour le Protocole de Nagoya, le Protocole de Cartagena et la Convention. Ce plan d'action à court terme a donc pour objectif d'aider à coordonner les activités à l'échelle du Secrétariat et non de déterminer les priorités ni l'envergure des activités de renforcement des capacités requises au terme des différents protocoles.

²⁰ Le Plan stratégique de Bali, adopté par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en 2004, contient plusieurs actions liées à la biodiversité : <http://www.unep.org/GC/GC23/documents/GC23-6-add-1.pdf>.

²¹ Pour de plus amples renseignements, voir <http://en.unesco.org/gap> et <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002305/230514e.pdf>.

²² Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300> et <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/capacity-building>.

III. PRINCIPES DIRECTEURS

19. Les activités de renforcement des capacités énoncées dans ce plan d'action devraient, selon qu'il convient :

- a) Être axées sur la demande et répondre aux besoins et aux priorités particuliers recensés par les Parties, les peuples autochtones et les communautés locales ;
- b) Compléter et ne pas reproduire les travaux en cours ou précédents ;
- c) Être alignées sur des initiatives de programme plus larges et non pas mises en œuvre en tant qu'activités isolées ;
- d) Optimiser l'utilisation des ressources financières, humaines et techniques disponibles, afin d'accroître l'efficacité et de mobiliser des ressources supplémentaires pour combler le manque de financement ;
- e) Assurer une grande participation en temps opportun des parties prenantes concernées à leur conception, mise en œuvre et évaluation, et prendre en ligne de compte les facteurs d'égalité des sexes ;
- f) Être souples et adaptées, mettant l'accent sur une approche d'apprentissage par la pratique et l'augmentation à l'échelle des bonnes pratiques ;
- g) Être axées sur des résultats et des résultats tangibles ;
- h) Être planifiées et livrées de manière à assurer leur durabilité, notamment en les institutionnalisant au niveaux appropriés ;
- i) Appliquer, dans la mesure du possible, une stratégie de formation des formateurs ;
- j) Promouvoir la collaboration, le réseautage et les partenariats dans leur exécution à tous les niveaux ;

IV. CADRE STRATÉGIQUE

A. Priorités stratégiques

20. Conformément aux décisions XII/2 B et XI/2, les activités d'appui au renforcement des capacités et à la coopération technique et scientifique exécutées et appuyées par le Secrétariat pour la période 2017-2020, en collaboration avec les organisations pertinentes, se concentreront sur la consolidation de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. En mettant en œuvre le plan, le Secrétariat et les organisations compétentes tiendront compte des besoins exprimés par les Parties pour les aider à mettre en œuvre le Plan stratégique, ainsi que des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique lorsque la mise en œuvre a été faible (objectifs 5, 8, 9, 10 et 12). Ils tiendront compte également des objectifs qui sont les moins soutenus par les activités et les outils de renforcement des capacités organisés par le Secrétariat (objectifs 4, 7, 8, 12, 13, 14 et 19). Certains objectifs n'ont pas été visés par les activités de renforcement entreprises par le Secrétariat, toutes régions confondues (objectifs 4, 7, 8 et 13). De plus, les principaux besoins scientifiques et techniques liés à la réalisation des divers Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, y compris les objectifs nommés dans le tableau 1, seront comblés selon qu'il convient, au moyen d'activités de coopération technique et scientifique pertinentes.

21. En ce qui concerne les protocoles, l'accent sera mis sur les priorités pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la période 2011-2020, en tant compte du Cadre et plan d'action pour le renforcement des capacités pour la mise en œuvre efficace du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et des priorités pour promouvoir la ratification universelle du Protocole de Nagoya et le développement de mesures pour assurer son entière fonctionnalité, conformément aux lois nationales (Objectif 16

d'Aichi) et l'appui du cadre stratégique pour le renforcement des capacités et le développement pour assurer la mise en œuvre efficace du Protocole de Nagoya.

22. Il importe de préciser que le plan d'action s'applique aux activités de renforcement des capacités au titre de la Convention et de ses deux protocoles dans le but d'offrir un aperçu complet de toutes les activités organisées et appuyées par le Secrétariat en collaboration avec les organisations partenaires. Il incombe toutefois aux organes directeurs respectifs, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena de décider des activités prioritaires du plan d'action qui concernent la Convention et les deux protocoles.

23. En ce qui concerne les priorités fonctionnelles, le Secrétariat collaborera avec les organisations compétentes à : a) créer/renforcer les outils et les services de soutien au renforcement des capacités, dont les bases de données sur le renforcement des capacités, une plateforme de formation en ligne et le portail Web interactif de jumelage (par le biais de l'Initiative Bio-Bridge), b) développer et mettre en œuvre un système d'assurance de la qualité, c) maintenir un réseau mondial de coordination des partenaires participant au renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles et d) suivre et évaluer l'efficacité des outils et du matériel de renforcement des capacités organisés ou appuyés par le Secrétariat avec les organisations partenaires.

B. Public cible

24. Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les Parties à économie en transition, les peuples autochtones et les communautés locales constituent le principal public ciblé par les activités de renforcement des capacités de ce plan d'action.

25. Le Secrétariat, dans la mesure du possible et en collaboration avec les organisations partenaires, étendra la portée des activités à d'autres parties prenantes clés à l'extérieur du gouvernement, qui participent à la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles ou jouent un rôle de catalyseur important aux niveaux régional, national et local (telles que la société civile, les groupes de femmes et de jeunes, le secteur privé, les syndicats, les milieux scientifique et universitaire, et les réseaux thématiques et régionaux liés aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique).

C. Approches stratégiques

26. Conformément à la décision XII/2B, la mise en œuvre de ce plan d'action préconisera des démarches cohérentes et intégrées qui se soutiennent mutuellement pour le renforcement des capacités, l'échange d'information, la coopération technique et scientifique et le transfert de technologie au titre de la Convention et de ses protocoles. À cet égard, les fonctions de base du Secrétariat en matière de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique ainsi que le mécanisme du centre d'échange ont été placés dans une même division (la division du soutien à la mise en œuvre) dans le cadre de l'examen fonctionnel du Secrétariat et contribueront à l'objectif fonctionnel 3.1 du cadre de résultats opérationnels à moyen terme du Secrétariat²³ (UNEP/CBD/SBI/1/INF/22). Le Secrétariat encouragera également les organisations partenaires à promouvoir ces démarches intégrées et de soutien mutuel en matière de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique et de partage des connaissances, notamment par le biais du centre d'échange.

27. La mise en œuvre du plan d'action sera organisée et appuyée par le Secrétariat, en collaboration avec les organisations partenaires compétentes. Le Secrétariat mettra l'accent sur les rôles de coordination et de facilitation, qui comprennent la planification et la conception générales des activités de renforcement des capacités ; la facilitation du partage de connaissances et de l'apprentissage de pair à

²³ L'objectif fonctionnel 3.1 consiste à faciliter le renforcement des capacités et à encourager la coopération scientifique et technique entre les Parties, afin de réaliser collectivement les buts du Plan stratégique pour la diversité biologique et la prévention des risques biotechnologiques, et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

pair ; le jumelage des besoins des Parties au soutien disponible ; la facilitation de la coordination entre les organisations partenaires, et le suivi et l'évaluation des répercussions des activités de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique. Ces tâches seront également déléguées aux organisations partenaires compétentes, si possible. Le Secrétariat étendra et renforcera les partenariats avec les organisations offrant des avantages comparables au chapitre de l'expertise, des ressources, des réseaux et de la capacité d'ajouter de la valeur aux activités de renforcement des capacités, grâce à un processus ouvert et transparent. De plus, le Secrétariat encouragera la synergie et la complémentarité avec les activités pertinentes d'autres conventions, processus et initiatives, notamment le programme de renforcement des capacités de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le portail d'information sur les accords multilatéraux sur l'environnement (InforMEA), le Réseau de la biodiversité et des services écosystémiques géré par le PNUD, et autres.²⁴

28. Le Secrétariat adoptera, en collaboration avec les organisations partenaires, des stratégies pour accroître l'efficacité, l'efficience, la durabilité et les répercussions des activités de renforcement des capacités, notamment en augmentant à l'échelle les démarches qui se sont avérées efficaces et en diversifiant les méthodes et modalités de prestation du renforcement des capacités au-delà des ateliers. L'apprentissage électronique (comprenant des modules en ligne et des webinaires personnalisés) sera préconisé, dans la mesure du possible, afin d'étendre la disponibilité des occasions d'apprentissage en lien avec la diversité biologique à de plus vastes publics. Il existe d'autres modalités de prestation, telles que des cours de formation plus formels ; l'offre de soutien technique par le biais de bureaux d'aide virtuels et de services de jumelage ; l'offre de matériel de formation et d'orientation aux Parties ; la facilitation des échanges de pair à pair, des stages et occasions d'observation ; la facilitation de l'apprentissage par le biais de réseaux d'experts, des forums de discussion et des foires du savoir ; la facilitation de l'accès aux études de cas pertinentes et aux meilleures pratiques (dont des « lueurs d'espoir ») ; le maintien de portails Web et de bases de données interactifs, et l'offre de soutien technique pour les projets pilotes et de démonstration. Le Secrétariat encouragera et donnera son appui aux organisations partenaires, afin qu'elles adaptent plus étroitement leurs interventions en matière de renforcement des capacités aux besoins, priorités et circonstances du pays, et préconisent une approche plus programmatique. De plus, le Secrétariat soulignera l'importance de renforcer les capacités des Parties aux niveaux institutionnel et systémique.

29. En outre, le Secrétariat créera un portail Web de renforcement des capacités dédié relevant du mécanisme de centre d'échange, afin d'offrir un lieu unique d'information sur le renforcement des capacités et la coopération scientifique et technique en lien avec l'application de la Convention et de ses protocoles, y compris l'information sur les besoins et priorités de renforcement des capacités des Parties, les initiatives de renforcement des capacités en cours et achevées, les occasions de financement et de soutien technique existantes, un calendrier des événements de renforcement des capacités et des liens aux sites Web, bases de données et réseaux pertinents.

V. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

30. Le plan d'action sera mis en œuvre par divers moyens, notamment :

- a) Une coopération technique avec des partenaires régionaux et internationaux : le Secrétariat établira ou renforcera les partenariats stratégiques avec diverses organisations et centres d'excellence régionaux et internationaux afin d'obtenir les ressources et l'expertise nécessaires;
- b) Des initiatives conjointes : le Secrétariat collaborera avec des organisations partenaires à la conception et à la mise en œuvre d'activités et de programmes spécifiques conjoints, tels que l'organisation d'ateliers et de cours, la conception d'activités de formation en ligne, y compris les

²⁴ Des informations plus détaillées concernant les initiatives de partenariat auxquelles participe le Secrétariat sont présentées dans le document UNEP/CBD/SBI/1/INF/29.

formations en ligne ouvertes à tous (FLOT), et l'élaboration de matériel de formation et d'orientation à l'intention des Parties, des peuples autochtones et des communautés locales. Ces interventions pourraient être indépendantes ou faire partie de projets et de programmes institutionnalisés de grande envergure ;

c) Des projets pilotes ciblés : le Secrétariat collaborera avec des organisations partenaires afin d'aider les partenaires à développer et à mettre en œuvre progressivement des projets pilotes ciblés destinés à faciliter l'apprentissage par l'expérience et la pratique, des mécanismes d'apprentissage de pair à pair et le partage des connaissances fondé sur l'expérience. Le Secrétariat identifiera également, en coordination avec des organisations partenaires, les projets ou programmes de pays qui peuvent offrir à des participants d'autres pays des possibilités d'échange d'expérience et d'apprentissage pratique sur place.

d) La mise en œuvre de l'interopérabilité avec les sites Web et les bases de données des Parties et des organisations partenaires en vue de faciliter l'accès aux informations sur les outils et les activités d'appui au renforcement des capacités et à la coopération technique et scientifiques, y compris l'information sur les initiatives, le matériel et les modules d'apprentissage en ligne en matière de renforcement des capacités, les calendriers d'événements relatifs au renforcement des capacités et les autres informations disponibles sur les sites respectifs ;

e) Le financement bilatéral et multilatéral : les Parties et les partenaires du développement en mesure de le faire seront invités à fournir un financement volontaire pour soutenir la mise en œuvre d'activités ou de groupes d'activités spécifiques du plan d'action. En outre, les activités seront plus étroitement liées à des initiatives de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique pertinents de plus grande envergure soutenus par des organisations bilatérales ou multilatérales afin d'encourager les synergies aux niveaux national et régional. La coopération entre les différents donateurs et les organisations sera essentielle pour augmenter l'impact et la durabilité des activités et des produits de renforcement des capacités.

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

31. Le suivi de la mise en œuvre se fera au moyen d'indicateurs correspondant à chaque activité précisée dans l'annexe. Les indicateurs précisés en annexe seront définis de façon plus poussée dans le cadre du développement du cadre/mécanisme de suivi et évaluation proposé dans l'activité 8 ci-dessous, afin de définir les indicateurs de rendement clés qui tiendront compte des conséquences des activités de renforcement des capacités proposées et non seulement de leur contribution. Le Secrétariat établira des rapports intérimaires et les mettra à la disposition des Parties avant les réunions de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Ces mises à jour mettront en relief les principales activités entreprises, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées.

32. En ce qui concerne les programmes de renforcement des capacités, des sondages de suivi seront menés auprès des participants (p. ex., au moyen de questionnaires en ligne) dans les six mois à un an suivant les différentes activités, afin d'évaluer l'efficacité et la durabilité des activités, y compris la mesure dans laquelle les participants partagent, utilisent et appliquent les connaissances et les habiletés apprises dans les programmes de renforcement des capacités. Les participants aux activités seront obligés de répondre aux sondages et seront informés de cette obligation avant leur participation.

33. Une évaluation indépendante de la pertinence et de l'efficacité du plan d'action en ce qui concerne la facilitation et le soutien de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique sera réalisée en 2020 et le rapport, y compris des recommandations d'amélioration, sera présenté à l'Organe subsidiaire chargé de l'application pour examen à sa troisième réunion.

*Annexe***ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS QUI SERONT ENTREPRISES PENDANT LA PÉRIODE 2017-2020²⁵****A : ACTIVITÉS, OUTILS ET SERVICES INTERSECTORIELS EN APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Indicateurs²⁶	Responsabilité/partenaires²⁷	Ressources nécessaires²⁸
1. Développer des outils pour permettre aux Parties, aux peuples autochtones et aux communautés locales (PACL) d'évaluer et d'enregistrer leurs besoins de renforcement des capacités (RC) et de coopération scientifique et technique (CST) par le biais du centre d'échange	XII/2 B, par. 8 f) ; XI/2	2017-2020	Des modèles communs d'évaluation des besoins de capacités et des formulaires de demande d'assistance en CST sont disponibles en ligne par l'entremise du centre d'échange Création d'un répertoire (base de données) des besoins de RC et de CST exprimés par les Parties, les peuples autochtones et les communautés locales Les besoins en RC des Parties en lien avec la révision et la mise en œuvre de leurs SPANB sont exprimés et maintenus dans la base de données de manière organisée et interrogeable	Tendances dans le nombre de Parties utilisant le modèle commun pour évaluer et enregistrer leurs besoins de RC et de CST dans le Centre d'échange Tendances dans le nombre de Parties soumettant des demandes d'assistance Nombre de besoins formulés dans la base de données jumelés à un soutien disponible	SCDB, BBI, IPBES, PNUD/BES-Net, Forum du SCDB (PNUD, CMSC-PNUE), SPANB du SCDB	Temps du personnel de du SCDB

²⁵ Cette liste inclut les activités intersectorielles générales et d'envergure, ainsi que les activités de coopération technique et scientifiques qui seront mises en œuvre par les organisations compétentes en collaboration avec le Secrétariat afin d'habiliter les peuples autochtones et les communautés locales à mettre en œuvre avec efficacité le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et le Plan stratégique pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la période 2011-2020.

²⁶ Les résultats et indicateurs présentés dans cette partie seront peaufinés dans le cadre du processus de développement du cadre/mécanisme de suivi et évaluation proposé dans l'activité 8 ci-dessous.

²⁷ Les abréviations et les noms des organisations et initiatives sont donnés à la fin de la présente annexe.

²⁸ Les montants qui figurent dans cette colonne ne sont qu'indicatifs à ce stade.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Indicateurs ²⁶	Responsabilité/partenaires ²⁷	Ressources nécessaires ²⁸
2. Développer et maintenir un portail Web de renforcement des capacités et des bases de données en ligne interrogeables sur les initiatives, ressources et occasions de RC et de CST (comprenant les fournisseurs de RC et de CST) dans le centre d'échange	XII/2 B, par. 8 f) et 9 b) ; XI/2	2017-2020	<p>Les Parties fournissent et assurent un accès facile à l'information existante concernant les initiatives de RC et de CST par le truchement d'un portail Web et des bases de données en ligne conviviales et interactives</p> <p>Les organisations partenaires partagent l'information au sujet de leur soutien et leurs ressources en matière de RC et de CST par le Centre d'échange</p>	<p>Tendances dans le nombre de dossiers d'initiatives, de ressources et d'opportunités de RC et de CST partagées par le biais du portail Web et des bases de données sur le renforcement des capacités</p> <p>Tendances dans le nombre de Parties et d'organisations partenaires enregistrant et maintenant leurs dossiers dans les bases de données</p>	SCDB, CSPB et autres	50 000 \$ et journées personnelles SCDB ²⁹
3. Maintenir la plateforme de formation en ligne (système de gestion de la formation) afin de faciliter l'accueil et la prestation des cours/modules de formation électronique avec la contribution des Parties et des PACL	XII/2 B, par. 8 e) ; XI/2	2017-2020	Une plateforme de formation en ligne du SCDB entièrement fonctionnelle et utilisée activement par les Parties, les PACL et les parties prenantes compétentes	<p>Nombre de cours/modules de formation en ligne accueillis sur la plateforme</p> <p>Tendances dans le nombre de représentants du gouvernement, représentants des PACL et autres personnes entretenant et terminant les cours/modules de formation électronique par le truchement de la plateforme</p>	SCDB, UNSSC	Temps du personnel ³⁰

²⁹ Cette somme servira à engager des consultants à fournir des services d'experts non disponibles au sein du Secrétariat.

³⁰ Le Fonds japonais pour la biodiversité (JBF) a fourni un soutien financier pour le développement et le maintien d'un système de gestion de la formation en ligne (LMS) pour héberger des cours/modules de formation en ligne jusqu'en 2020, dans le cadre d'un projet de plus grande envergure qui a également appuyé le développement de deux modules de formation en ligne sur la prévention des risques biotechnologiques et de trois modules de formation en ligne sur l'accès et le partage des avantages. La plateforme est hébergée par l'École des cadres du système des Nations Unies (UNSSC) au <https://scbd.unssc.org>. Le personnel du Secrétariat gérera et maintiendra la plateforme en collaboration avec le personnel de l'UNSSC. Aucun financement supplémentaire n'est nécessaire.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Indicateurs ²⁶	Responsabilité/partenaires ²⁷	Ressources nécessaires ²⁸
4. Créer un service d’assistance pour aider les Parties à exprimer leurs besoins de RC/CST et à élaborer leurs demandes d’assistance, et pour coordonner le jumelage des demandes d’assistance reçues avec le soutien disponible (ressources, expertise et outils d’aide)	XII/2 B, par. 8 g), 9 b) et c) ; XI/2	2017-2020	<p>Un service d’assistance créé au Secrétariat et qui vient en aide aux Parties</p> <p>Des services d’assistance régionaux créés chez les institutions partenaires stratégiques pour aider les Parties en collaboration avec le service d’assistance central, afin de formuler les besoins et identifier les occasions de soutien technique au niveau régional</p>	<p>Tendances dans le nombre de Parties ayant reçu l'aide du centre d’assistance pour formuler leurs besoins et élaborer des demandes d’assistance</p> <p>Nombre d’initiatives de CST lancées après un jumelage réussi grâce au service d’assistance</p> <p>Tendances dans le nombre de centres d’assistance régionaux offrant un soutien actif aux Parties</p>	SCDB, partenaires BBI, CSBQ, CSPB	600 000 \$ ³¹

³¹ Le gouvernement de la République de Corée s'est déjà engagé à payer les coûts d'un directeur du programme de BBI (au niveau P-4) et un adjoint au programme de BBI (au niveau G-6) dans le cadre de l'initiative Bio-Bridge (BBI), afin de superviser les activités du centre d’assistance, les coûts connexes de déplacement et de communication, ainsi que le capital de départ pour appuyer quelques projets pilotes/démonstration de BBI pour faire l'essai et valider différentes démarches de CST. La somme indiquée ci-dessus (600 000 \$) représente les ressources supplémentaires nécessaires pour appuyer un plus grand nombre de projets pilotes/démonstration et mettre en place des centres d’assistance régionaux. .

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Indicateurs ²⁶	Responsabilité/ partenaires ²⁷	Ressources nécessaires ²⁸
5. Organiser des tables rondes de jumelage en marge des réunions/ateliers de la CDB, afin de mettre en lien les Parties ayant des besoins techniques et scientifiques avec les Parties ou institutions capables de fournir l'assistance pour répondre à ces besoins dans le cadre de partenariats réciproques, notamment la participation entière et efficace des PACL	XI/2 ; XII/2 B, par, 8 g), 9b) et c) ; et l'article 18 de la CDB	2017-2020	<p>Les Parties reçoivent de l'aide pour trouver des fournisseurs potentiels de soutien technique qui pourraient répondre à leurs besoins de CST</p> <p>Les Parties et autres parties prenantes en position de le faire de manière proactive offrent de fournir un soutien technique à d'autres pays</p> <p>Les Parties, les autres gouvernements, et les autres donateurs et initiatives potentiels cofinancent les projets de CST</p>	<p>Tendances dans le nombre d'offres d'appui aux activités de CST</p> <p>Tendances dans le nombre de partenariats actifs entre les Parties et les institutions et réseaux compétents</p> <p>Somme amassée pour les projets de CST</p>	SCDB, divers institutions et réseaux d'instruction	500 000 \$ et temps du personnel (SCDB et BBI)
6. Créer/renforcer les partenariats avec les institutions et réseaux d'enseignement et de formation, dont ceux des PACL, afin d'améliorer la recherche et la formation aux fins d'application efficace de la Convention et de ses protocoles	XII/2 B ; XI/2 ; et recommandation 1/5 par. 3, 11 c) et d) de l'Organe subsidiaire chargé de l'application	2018-2020	<p>Les établissements et réseaux d'enseignement et de formation de tous les niveaux intègrent activement les activités académiques et de recherche liées à l'application de la Convention et de ses protocoles</p> <p>Développement et utilisation par les Parties d'outils et de méthodes de formation de haute qualité d'intérêt pour l'application de la Convention et de ses protocoles</p>	<p>Tendances dans le nombre de partenariats actifs entre les Parties et les institutions et réseaux d'enseignement et de formation en biodiversité</p> <p>Nombre et envergure des nouveaux cours et outils de formation sur la diversité biologique développés pour la formation selon un rythme personnel et l'enseignement en milieu universitaire</p>	SCDB et divers institutions et réseaux de formation et d'enseignement ³²	100 000 \$ ³³ et temps du personnel (SCDB et BBI)

³² Par exemple le Partenariat mondial des universités pour l'environnement et la durabilité (GUPES), l'Alliance des réseaux universitaires ibéroaméricains pour la durabilité et l'environnement (ARIUSA), le Réseau pour la formation de niveau tertiaire en environnement en Asie et Pacifique (NETTLAP), les réseaux MPS régionaux (MedPAN, CaMPAM, RAMPAO, WIOMSA), l'Académie mondiale de l'enseignement sur les océans de la COI-UNESCO et les centres régionaux de formation et de recherche de WESTPAC, et le centre de formation relatif à la prolifération des algues nuisibles de COI-UNESCO, le Réseau de la biodiversité et des services écosystémiques géré par le PNUD et autres.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Indicateurs²⁶	Responsabilité/ partenaires²⁷	Ressources nécessaires²⁸
7. Développer et mettre sur pied des systèmes d’assurance de la qualité pour les activités, le matériel et les outils de RC et de CST développés et facilités par le Secrétariat en collaboration avec des organisations partenaires	XII /2 B ; XI/2 et la recommandation 1/5 par. 11 e) de l’Organe subsidiaire chargé de l’application	2018-2020	<p>Mise en place de normes de qualité pour les activités, le matériel et les outils de RC et de CST</p> <p>Élaboration et mise en application de procédures de fonctionnement</p> <p>Amélioration de la qualité des activités, du matériel et des outils de RC et de CST</p> <p>Les activités, le matériel et les outils de RC et de CST sont efficaces et adaptés aux besoins changeants et à la situation des Parties</p>	<p>Nombre d’activités, de matériel et d’outils examinés par rapport à des normes de qualité et amélioré</p> <p>Pourcentage des participants accordant une bonne note à la qualité des activités, du matériel et des outils de RC et de CST</p>	SCDB, PNUD, PNUE	Temps du personnel (SCDB et BBI)

³³ Cette somme couvrira les coûts d’organiser les réunions de réseautage et de coordination pour les établissements d’enseignement offrant des cours ou des programmes de niveau universitaire liés à la diversité biologique présentés immédiatement après des réunions ou événements pertinents.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Indicateurs ²⁶	Responsabilité/partenaires ²⁷	Ressources nécessaires ²⁸
8. Établir des mécanismes de suivi et évaluation pour les activités, le matériel et les outils de RC et de CST, avec l'appui et l'intervention du Secrétariat, en collaboration avec des organisations partenaires	XII /2 B ; XI/2 et la recommandation 1/5 par. 11 e) de l'Organe subsidiaire chargé de l'application	2018-2020	<p>Un système de suivi et d'évaluation et un cadre d'évaluation de l'impact des activités, du matériel et des outils de RC et de CST sont en place</p> <p>Des rapports bisannuels sur les progrès accomplis, les écarts restants et les enseignements tirés sont préparés et examinés aux réunions de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et de la Conférence des Parties</p> <p>Les activités, le matériel et les outils de RC et de CST sont examinés régulièrement aux fins d'amélioration</p>	<p>Mesure dans laquelle le cadre de suivi et évaluation est systématiquement utilisé par le Secrétariat et les partenaires pour évaluer l'efficacité des activités</p> <p>Niveau d'amélioration du renforcement des capacités, selon les commentaires reçus</p> <p>Mesure dans laquelle les besoins exprimés par les parties sont suivis, jumelés et pris en charge grâce au soutien disponible pour le RC et le CST</p>	SCDB, partenaires de BBI	50 000 \$ et temps du personnel (SCDB et BBI) ³⁴

³⁴ Cette somme sera utilisée pour embaucher un consultant qui aura pour mandat de mener une évaluation indépendante du programme de soutien au RC et au CSR à la fin de la période de quatre ans.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Indicateurs ²⁶	Responsabilité/ partenaires ²⁷	Ressources nécessaires ²⁸
9. Développer et maintenir un service de suivi pour les anciens participants aux activités de RC et de CST soutenues ou facilitées par le Secrétariat en collaboration avec des partenaires, afin de favoriser l'apprentissage de pair à pair et le partage des expériences entre les professionnels des Parties	XII /2 B ; XI/2 et la recommandation 1/5 par. 11 e) de l'Organe subsidiaire chargé de l'application	2017-2020	<p>Création d'une base de données des anciens participants à des activités antérieures de RC et CST soutenues par le Secrétariat</p> <p>Un réseau de soutien en ligne des anciens participants est mis en place par le biais du centre d'échange afin de faciliter le réseautage, les échanges de pair à pair et l'appui technique</p> <p>Communautés de pratique dans différents domaines thématiques en place</p>	<p>Tendances dans le nombre de personnes (anciens) participant activement au réseau de soutien aux anciens participants et aux échanges de pair à pair</p> <p>Nombre de communautés de pratique actives dans différents domaines thématiques</p>	SCDB, OIDD, BBI, PNUD, PNUE et organisations intéressées	Temps du personnel (SCDB et BBI)
FINANCEMENT TOTAL NÉCESSAIRE POUR LES ACTIVITÉS DE SOUTIEN INTERSECTORIELLES (\$ US)	1 300 000 \$					

B : ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'ENVERGURE AUX FINIS DE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, Y COMPRIS LES ACTIVITÉS SE RAPPORTANT À DIVERS OBJECTIFS D'AICHI RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE³⁵

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
Objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique						
10. * Développer des outils et des directives pour la CESP et les SPANB et encourager leur utilisation	X/15 par. 5; XII/2 C	2017-2018	L'orientation et les meilleures pratiques de communication sont préparées, diffusées à toutes les parties prenantes et utilisées par celles-ci	Qualité du matériel d'orientation (selon les commentaires des utilisateurs) Nombre de Parties/parties prenantes utilisant les outils et les lignes directrices	SCDB et divers partenaires ³⁶	Temps du personnel
11. * Organiser des ateliers sur la formulation de messages dans le cadre de la CESP et de la Décennie pour la diversité biologique	XII/2 C; XII/10; VIII/6; IX/32, par. 12; VII/24; IX/32, par. 10; XII/2 C, par. 3; NP-1/9	2017-2018	Les Parties ont les habiletés requises pour communiquer efficacement avec les principaux publics Les Parties utilisent la stratégie mondiale de communication	Nombre de représentants du gouvernement formés et autres parties prenantes appliquant les habiletés acquises pour la transmission de messages dans leurs campagnes de communication nationales	Voir 10, ci-dessus	225 000 \$ ³⁷
12. * En prenant appui sur les activités qui se sont déroulées en 2015-2016, appuyer le Global Youth	XII/5, par. 1 et 3 de l'annexe; XII/9, par. 3 et 5; XI/6, par. 26	2017-2020	Les jeunes contribuent efficacement aux efforts dirigés par les Parties pour mettre en œuvre la CDB et ses protocoles, dont les SPANB, le Plan	Nombre de jeunes formés grâce aux ateliers et webinaires Nombre de jeunes collaborant	SCDB, Global Youth Biodiversity Network (GYBN), DIVERSITAS,	250 000 \$

³⁵ Les activités prioritaires sont indiquées dans des cases ombragées et accompagnées d'un astérisque (voir les paragraphes 7-9 ci-dessus). Cette liste sera mise à jour à la lumière de l'expérience acquise et de toute orientation supplémentaire fournie lors de futures réunions de la Conférence des Parties ou dans d'autres circonstances, selon qu'il convient.

³⁶ PNUE-DCPI, UN-DPI, UNESCO, UICN, Groupe de liaison pour la biodiversité, Groupe de travail sur les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, Centre pour la biodiversité de l'ASEAN, GLISPA, Media Impact, Rare Conservation, WAZA, UEBT, Université des Nations Unies-Institut pour les Hautes études, Forum SPANB, Comité consultatif informel pour CESP et autres, mentionnés dans le paragraphe 3 de la décision XII/2 C.

³⁷ Pour l'appui à trois ateliers régionaux en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/ partenaires	Ressources nécessaires
Biodiversity Network dans l'organisation et la prestation de trois ateliers de suivi sur le renforcement des capacités pour les jeunes (y compris la préparation de webinaires); préparer une boîte à outils de soutien au renforcement des capacités à partir des lignes directrices élaborées en 2016, afin de faciliter la participation des jeunes aux réunions pertinentes de la CDB et organiser un sommet mondial pour les jeunes et la biodiversité			<p>stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi</p> <p>Les jeunes participent efficacement aux processus et réunions de la CDB, dont les 21^e et 22^e réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la 14^e réunion de la Conférence des Parties</p> <p>Un sommet mondial des jeunes et de la biodiversité est organisé avec succès</p>	<p>efficacement avec les Parties</p> <p>Nombre de boîtes à outils pour les jeunes développées, diffusées et utilisées pour les activités de renforcement des capacités</p> <p>Niveau de participation des jeunes aux 21^e et 22^e réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et à la 14^e réunion de la Conférence des Parties</p> <p>Qualité et pertinence des ateliers et de la boîte à outils déterminées en fonction des commentaires reçus des jeunes participants</p>	<p>UNESCO, FAO, UNEP, Forum Umwelt et Entwicklung/ DNR³⁸</p>	
13. Développer une trousse de CESP révisée et la mettre à disposition sur le Centre d'échange	XII/2 C; XII/10; VIII/6; IX/32, par. 12; VII/24; IX/32, par. 10; XII/2 C; par. 3; NP-1/9	2017-2018	<p>Amélioration de la capacité des Parties de concevoir et de mettre en œuvre des activités de CESP efficaces</p> <p>Les stratégies nationales de CESP et la communication avec les différents groupes cibles s'est améliorée grâce à la boîte à outils de CESP</p>	<p>Nombre de Parties utilisant la boîte à outils de CESP pour développer leurs activités/outils de communication</p> <p>Qualité du matériel de CESP produit au moyen de la boîte à outils de CESP (selon les commentaires des publics cibles)</p>	Comme ci-dessus	80 000 \$ ³⁹

³⁸ Des partenariats avec d'autres organisations et Parties pertinentes seront également sollicités.³⁹ Ce financement est requis pour le développement d'une plateforme en ligne de la boîte à outils de CESP, déjà en voie de révision.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
14. Développer et rendre disponibles des outils techniques et une orientation sur l'utilisation de sondages pour évaluer le niveau de sensibilisation du public	XII/2 C; XII/10; VIII/6; VII/24; IX/32, par. 10; XII/2 C, par. 3; NP-1/9	2017-2020	Les Parties et les parties prenantes ont accès à l'orientation sur les sondages pour évaluer le niveau de sensibilisation du public	Tendances dans le nombre de Parties et de parties prenantes utilisant l'orientation Commentaires positifs reçus	SCDB, UNESCO, CE-UICN-CEC, PNUE, ACB	Temps du personnel
15. Encourager l'élaboration de programmes universitaires génériques (modèle K) liés à la biodiversité aux fins d'utilisation aux niveaux national et régional avec la participation entière et efficace des PACL	XI/15, par. 5; VII/6; IX/32	2017-2020	Programmes génériques universitaires K sur la biodiversité préparés et utilisés aux niveaux national et régional	Tendances dans le nombre d'institutions utilisant le programme modèle sur la biodiversité	Comme ci-dessus	Temps du personnel
Objectif 2 d'Aichi relatif à la diversité biologique						
16. * Soutien au renforcement des capacités pour l'intégration de la diversité biologique aux processus de développement, à l'éradication de la pauvreté et à la mise en œuvre du Programme à horizon 2030	XII/4, par. 3; XII/5, par. 15	2017-2018	Ateliers pilotes infrarégionaux en 2017-2018 Capacités accrues des Parties à mieux planifier et intégrer la diversité biologique à la planification et la mise en œuvre du Programme à horizon 2030 et des objectifs de développement durable, plans nationaux de développement, politiques et programmes sectoriels	Tendances dans le nombre de pays engagés dans l'intégration de la diversité biologique aux processus de développement et de planification, aux plans sectoriels et intersectoriels et aux politiques et programmes Nombre d'ateliers et d'activités de formation organisés Nombre d'outils de renforcement des capacités offerts par le biais du Centre d'échange Niveau de commentaires positifs des parties prenantes	SCDB, PNUE, PNUD et autres, selon qu'il convient	328 000 \$ et temps du personnel

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/ partenaires	Ressources nécessaires
17. * Élaborer une boîte à outils pour l'intégration de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes dans le développement des infrastructures urbaines	XII/23; XI/15; XII/1; XII/2; XII/5; XI/30; XII/9; XI/6	2017-2018	Création et utilisation d'une boîte d'outils pour l'intégration de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes dans le développement des infrastructures urbaines	Tendances dans le nombre de fonctionnaires qui ont accès et utilisent cette trousse; Nombre de politiques et plans d'infrastructures urbaines qui intègrent les considérations relatives à la biodiversité	SCDB, ICLEI, villes et autres gouvernements infranationaux, et GPLSAB ⁴⁰	60 000 \$
18. * Organiser des ateliers de renforcement des capacités introductifs portant sur la comptabilité des écosystèmes (en marge des réunions de la CDB)	XII/4	2017-2020	Amélioration de la capacité des Parties d'intégrer la comptabilité des écosystèmes à leurs politiques et stratégies nationales de développement et à leurs plans fiscaux et sectoriels	Tendances dans le nombre de pays ayant intégré les valeurs de la diversité biologique et des écosystèmes dans leur politiques et stratégies nationales de développement et à leurs plans fiscaux et sectoriels	UN-Stat, Banque mondiale et le Partenariat mondial WAVES, UE, UNECE et autres	40 000 \$
19. * Élaborer des outils de formation en ligne sur la comptabilité relative aux écosystèmes	XII/4	2017-2020	Un module de formation en ligne sur la valorisation et la comptabilité de la biodiversité est disponible sur la plateforme d'apprentissage électronique de la CDB et est utilisé par les Parties et les parties prenantes	Tendances dans le nombre de participants qui ont réussi le module de formation en ligne sur la valorisation et la comptabilité de la biodiversité	SCDB, UN-Stat, Banque mondiale et le Partenariat mondial WAVES, EU, UNECE, FAO et autres	15 000 \$
20. Compiler et mettre à disposition des exemples d'études de cas d'intégration de la biodiversité à tous les secteurs clés et dans les	XII/23; XI/15; XII/1; XII/2; XII/5; XI/30; XII/9; XI/6	2017-2020	Des exemples d'histoires de réussite de l'intégration de la biodiversité dans les gouvernements infranationaux sont disponibles par le biais du Centre d'échange	Nombre d'exemples d'histoires de réussite compilés Nombre de personnes consultant les histoires de réussite	SCDB, ICLEI, nrg4SD, GPLSAB villes et autres gouvernements infranationaux	Temps du personnel

⁴⁰ Global Partnership on Local and Subnational Action for Biodiversity (Partenariat mondial de mesures locales et infranationales pour la biodiversité) (GPLSAB).

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
gouvernements infranationaux et locaux, y compris les anecdotes des PACL, par le biais d'une plateforme contenue dans le Centre d'échange						
Objectif 3 d'Aichi relative à la diversité biologique						
21. * Élaborer des orientations et du matériel de formation sur la mise en œuvre complète de l'Objectif 3 d'Aichi portant sur les mesures d'incitation, notamment un ensemble de cas de bonnes pratiques et d'enseignements tirés	XI/30; et recommandation 1/6, par. 4 de l'Organe subsidiaire chargé de l'application	2017-2018	Augmentation de la capacité des Parties à mettre en œuvre l'Objectif 3 d'Aichi relatif à la diversité biologique	Nombre de pays mettant en œuvre les éléments et étapes clés pour une mise en œuvre efficace de l'Objectif 3 d'Aichi relatif à la diversité biologique	SCDB, CNULCD/GM, CNUCED, PNUD, Banque mondiale, OMC, OCDE, UICN, FAO	100 000 \$
22. Élaborer un outil de formation en ligne sur la mise en œuvre complète de l'Objectif 3 d'Aichi portant sur les mesures d'incitation et les éléments et étapes clés de leur adoption, notamment un ensemble de cas de pratiques exemplaires et d'enseignements tirés	XI/30; et recommandation 1/6, par. 4 de l'Organe subsidiaire chargé de l'application	2017-2020	Augmentation de la capacité des Parties à mettre en œuvre de l'Objectif 3 d'Aichi relatif à la diversité biologique	Nombre d'abonnés à l'outil de formation en ligne (résultat), de pays qui mettent en œuvre les étapes clés de la mise en œuvre efficace de l'Objectif 3 d'Aichi relatif à la diversité biologique (résultat/impact)	SCDB, CNULCD/GM, CNUCED, PNUD, Banque mondiale, OMC, OCDE, UICN, FAO	15 000 \$
Objectif 4 d'Aichi relatif à la diversité biologique						
23. * Développer des orientations et du matériel	XII/10, par. 3 c) et (d)	2017-2018	Document d'orientation; augmentation de la capacité du	Nombre d'entreprises faisant référence aux Objectifs d'Aichi	SCDB, Global Partnership for	10 000 \$

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/ partenaires	Ressources nécessaires
de formation pour le milieu des affaires sur les différents moyens de contribuer à la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique			milieu des affaires de contribuer à la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi	relatifs à la diversité biologique dans les stratégies et plans	Business and Biodiversity, UICN, WBCSD, Natural Capital Coalition, BirdLife, WWF, FAO, etc.	
24. * Organiser des ateliers techniques sur les comptes rendus des entreprises et de la biodiversité	XII/10, par. 3 b)	2017-2018	Les entreprises sont équipées et préparent des rapports sur les progrès accomplis dans l'intégration de la diversité biologique Plus grande participation des entreprises à l'élaboration de rapports	Nombre d'entreprises préparant des rapports sur l'intégration de la diversité biologique Qualité des rapports sur le milieu des affaires et la diversité biologique produits par les entreprises	SCDB, Global Partnership for Business and Biodiversity, UICN, WWF, WBCSD	138 000 \$
25. * Élaborer un guide des meilleures pratiques de l'identification et l'évaluation de la diversité biologique et des valeurs des services écosystémiques pour le milieu des affaires	XII/10, par. 3 f)	2017-2018	Le guide des bonnes pratiques est disponible Sensibilisation accrue aux valeurs de la diversité biologique et la façon dont les entreprises peuvent les exploiter Les questions liées à la diversité biologique sont reflétées dans les politiques d'achat et autres pratiques commerciales	Tendances dans le nombre d'entreprises utilisant les outils d'établissement de la valeur de la diversité biologique et des écosystèmes.	SCDB, Global Partnership for Business and Biodiversity, UICN, WWF, WBCSD	10 000 \$
26. Élaborer des orientations et du matériel de renforcement des capacités		2017-2020	Des orientations pratiques pour l'évaluation et la conception de la conservation de la biodiversité basée	Nombre de personnes utilisant les orientations	SCDB, CLEI, associations d'autorités locales,	120 000 \$

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
pour la biodiversité et les écosystèmes basés dans les villes			dans les villes sont disponibles par le biais du Centre d'échange et par d'autres moyens		FEM, AIIB, Groupe Banque mondiale	
Objectif 4 d'Aichi relatif à la diversité biologique et autres (1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 18 and 20)						
27. * Encourager la coopération technique et scientifique entre les Parties sur le développement du tourisme dans les écosystèmes côtiers et marins sensibles	XII/11, par. 4 b)	2017-2020	Renforcement de la coopération scientifique et technique et sur le développement du tourisme	Niveau de coopération scientifique et technique	SCDB, OMT, PNUE, UNESCO, SPROE, ACB, FAS/SDSN, PMTD, STCA, ⁴¹ BBI	100 000 \$
28. * Organiser des activités de formation (séminaires et cours en ligne) pour le tourisme durable avec des partenaires	XII/11, par. 1 d) et 4 c)	2017-2020	La capacité des Parties de promouvoir le tourisme durable est améliorée	Nombre de représentants officiels pertinents du gouvernement formés et faisant la promotion du tourisme Efficacité de la formation (selon les commentaires des personnes formées)	SCDB, OMT, PNUE, UNESCO, SPROE, ACB, FAS/SDSN, PMTD, STCA	150 000 \$
29. Révision, publication et diffusion des nouvelles « Directives aux usagers sur la biodiversité et le développement du tourisme	XII/11, par. 4 b) et 4 c)	2017-2020	Les directives aux usagers sont révisées et publiées	Nombre de téléchargements du manuel sur le site web de la CDB	SCDB, OMT, PNUE, UNESCO, SPROE, ACB, FAS/SDSN, PMTD, STCA, BBI	50 000 \$

⁴¹ Sustainable Tourism Certification Alliance (STCA)

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/ partenaires	Ressources nécessaires
Objectifs 5, 14 et 15 d'Aichi relatifs à la diversité biologique (et indirectement les Objectifs 7, 11, 12 e 13)						
30. * Organiser et encourager les ateliers régionaux de renforcement des capacités sur la conception des évaluations de la restauration nationale et des plans pour atteindre les Objectifs 5, 14 et 15	XII/19, par. 5; XI/16, par. 2; XII/1, par. 13, 18 et 20 c)	2017-2020	Cinq ateliers régionaux organisés; plan de travail FERI 2017-2018 Dossiers de pays qui abordent les lacunes et occasions Une capacité est développée pour l'intégration des concepts de la biodiversité dans les pratiques de restauration	Nombre d'ateliers menés et de Parties et d'individus qui participent et qui reçoivent du soutien technique et des ateliers Commentaires/évaluations reçues des participants et actions de suivi entreprises	SCDB, GPFLR ⁴² et membres du PCF ⁴³	300 000 \$ ⁴⁴
31. * Élaborer un ensemble de formations pour les ateliers sur la restauration	XII/19, par. 5; XI/16, par. 2; XII/1, par. 13, 18 et 20 c)	2017-2018	Des modules de formation en ligne sur la restauration des écosystèmes sont élaborés Matériel de formation élaboré, traduit et remis	Quantité d'outils de formation produits, traduits et remis lors des réunions pertinentes; commentaires sur ces outils par les usagers	SCDB, GPFLR et membres du PCF, BirdLife, Biodiversité	Financement obtenu (IREF, PNUD)
32. * Fournir un soutien technique aux Parties pour la mise en œuvre de projets pilotes dans le contexte de l'Initiative de restauration des écosystèmes des forêts	XI/16, par. 5; XII/19, par. 5	2017-2020	Une assistance technique est fournie à au moins six projets de pays en appui à la mise en œuvre de l'IREF	Nombre de projets pilotes pour la restauration des écosystèmes mis en œuvre avec succès Nombre de projets de restauration pilotes alignant les engagements nationaux en matière de restauration	SCDB, Parties, GPFLR et membres du PCF	Financement obtenu (IREF)

⁴² Les membres du GPFLR sont : SCDB, ARC, CARE International, CIFOR, FAO, FORIG, MM-Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, CIRAF, RIFM, UICN, IUFRO, OIBT, PROFOR, Tropenbos International, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, FNUF, PNUE, CMSC-PNUE, Banque mondiale, WRI, Wageningen University et WWF (voir : <http://www.forestlandscaperestoration.org>).

⁴³ Les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) sont : SCDB, CIFOR, FAO, FEM, OIBT, UICN, IUFRO, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, PNUD, PNUE, FNUF, CCNUCC, CIRAF et Banque mondiale (voir : <http://www.cpflweb.org/en/>).

⁴⁴ Cette somme est nécessaire afin d'ajouter aux 200 000 \$ déjà obtenus de FERI.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
(IREF)				sur les objectifs des Conventions de Rio		
33. Identifier et rendre disponibles les meilleures pratiques ainsi que des enseignements tirés de la conception de plans de restauration nationaux	XII/19, par. 5; XII/1, par. 13, 18 et 20 c); XI/16, par. 2	2017-2020	Expériences des pays et meilleures pratiques rapportées dans des publications conjointes Capacité des représentants du gouvernement de concevoir des plans nationaux de restauration grâce à un accès accru et une meilleure utilisation des meilleures pratiques et enseignements tirés	Nombre de pratiques exemplaires sur la restauration des forêts et des paysages identifiées; Nombre de pays et d'experts nationaux obtenant l'accès et utilisant les meilleures pratiques et les enseignements tirés dans la conception des plans nationaux de restauration	SCDB, GPFLR et membres du PCF	Financement obtenu (IREF)
34. Mener et/ou compiler et diffuser, de façon coordonnée, des études de cas démontrant comment les pays œuvrent sur le terrain pour atteindre des Objectifs 5, 11, 14 et 15 de manière coordonnée	XII/1	2017-2020	Au moins quatre études de cas sont préparées Les Parties et les partenaires ont une meilleure idée de la façon dont les pays œuvrent sur le terrain pour atteindre les Objectifs 5, 11, 14 et 15.	Nombre d'études de cas compilées et mises à disposition par le Centre d'échange	SCDB, membres du GPFLR, SER, BES-Net	100 000 \$
35. Soutenir les efforts des Parties dans la mise en œuvre du plan d'action à court terme pour la restauration des écosystèmes en facilitant les activités de renforcement des capacités (dont les ateliers de coopération Sud-Sud) et en actualisant l'information	Recommandation XX/12 par. 10 a) et 10 b) de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	2017-2020	Amélioration des capacités des Parties et de leur compréhension de la façon d'appliquer les éléments du plan d'action à court terme à la restauration des écosystèmes La capacité des Parties de faire rapport sur les progrès accomplis dans l'avancement de leurs objectifs nationaux ayant un lien avec les Objectifs 5 et 15 d'Aichi est reflétée	Nombre de Parties faisant référence aux activités de restauration des écosystèmes dans leur sixième rapport national et autres rapports et forums Nombre de Parties faisant référence au plan d'action à court terme pour la restauration des écosystèmes dans leurs rapports nationaux	SCDB, mécanisme de restauration des paysages et des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	90 000 \$

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/ partenaires	Ressources nécessaires
sur l'orientation, les outils et les initiatives liés à la restauration des écosystèmes et en la mettant à disposition par le biais du Centre d'échange			dans leur sixième rapport national			
Objectif 5 d'Aichi relatif à la diversité biologique et autres objectifs relatifs aux forêts (1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20)						
36. Élaborer et mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités ciblées visant à appuyer la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique portant sur les forêts et simplifier l'élaboration des rapports sur les forêts et les liens avec les ODD	XII/6; XI/6; IX/5; X/36; XII/31	2017-2020	Des outils de formation et d'orientation conjoints sont élaborés et diffusés Les capacités de conservation, d'évaluation et d'élaboration de rapports sur la biodiversité des forêts sont renforcées dans le cadre de l'Arrangement international sur les forêts 2017-2030.	Quantité des outils conjoints et des directives techniques produits Nombre d'activités de renforcement des capacités sur l'élaboration de comptes rendus organisées conjointement	SCDB, FNUF et autres membres du GPFLR et du PCF CMI et agences de l'ONU	25 000 \$ Un certain financement a été obtenu (IREF)
37. Organisation de deux (2) ateliers régionaux en collaboration avec les partenaires compétents sur la gestion durable de la vie sauvage, comprenant des réformes juridiques, la collaboration régionale, la participation des communautés locales, des techniques d'exécution des lois et des opérations d'exécution transnationales	Recommandation XX/11, par. 5 d) de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	2017-2020	La sensibilisation des Parties et leur compréhension de la gestion durable de la vie sauvage, comprenant des réformes juridiques, la collaboration régionale, la participation des communautés locales, des techniques d'exécution des lois et des opérations d'exécution transnationales sont améliorées Les capacités institutionnelles des Parties pour la conservation de la vie sauvage et l'exécution des lois sont améliorées	Nombre de Parties participant aux ateliers et sensibilisées aux techniques d'exécution des lois et aux opérations d'exécution transnationales sur la gestion durable de la vie sauvage	SCDB, partenaires compétents (membres du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages)	120 000 \$

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
Objectifs 6, 10, 11 d'Aichi relatifs à la diversité biologique						
38. * Mener des ateliers régionaux de renforcement des capacités sur les enjeux marins par l'entremise de l'Initiative pour des océans durables (IOD) ⁴⁵	X/29; XI/17; XI/18; XII/22; XII/23	2017-2020 ⁴⁶	Au moins deux ateliers régionaux de l'IOD pour le renforcement des capacités ont été convoqués La capacité des représentants des gouvernements concernés en matière d'enjeux marins est améliorée	Nombre de parties prenantes impliquées dans les ateliers régionaux Nombre de représentants du gouvernement formés	SCDB, COI-UNESCO, autres partenaires de l'IOD ⁴⁷	150 000 \$ (besoin de financement pour un atelier) ⁴⁸
39. * Mener des ateliers nationaux de formation et d'échange de connaissances à l'aide de l'IOD	X/29; XI/17; XI/18; XII/22; XII/23	2017-2020	Des ateliers nationaux de formation et d'échange de connaissances de l'IOD sont convoqués dans des pays sélectionnés par année	Nombre de parties prenantes impliquées dans les ateliers nationaux	SCDB, partenaires de l'IOD	100 000 \$ (obtenus de la République de Corée)
40. Mener des ateliers nationaux de formation et	X/29; XI/17; XI/18; XII/22; XII/23	2017-2020	Au moins un atelier de formation des formateurs de l'IOD est organisé	Nombre de participants et de parties prenantes impliqués dans les ateliers	SCDB, partenaires de l'IOD	200 000 \$ ⁴⁹ (obtenus de la

⁴⁵ Voir www.cbd.int/soi, des détails supplémentaires se trouvent dans le plan d'action de l'Initiative pour des océans durables (2015-2020) (<https://www.cbd.int/doc/meetings/mar/soiom-2014-02/official/soiom-2014-02-actionplan-en.pdf>).

⁴⁶ Des ateliers régionaux ont été jusqu'à ce jour organisés pour l'Afrique de l'Ouest, Asie de l'Est/Ouest /Sud-Est, Amérique du Sud, Afrique de l'Est et sud du Pacifique .

⁴⁷ Parmi les partenaires SOI se trouve un large éventail d'institutions/programmes/ initiatives mondiales, régionales ou nationales qui partagent la vision de SOI et qui soutiennent ou participent à diverses activités SOI. Du soutien financier précédent pour SOI a été offert par le gouvernement du Japon (à travers le Fonds japonais pour la biodiversité), par le Gouvernement de la France, (à travers l'Agence française de l'AMP), et par le Gouvernement de la République de Corée. Des contributions en services rendus ont été fournis par la Chine, Madagascar, la Namibie, le Pérou, la République de Corée, Samoa, et le Sénégal, à travers l'organisation des ateliers / réunions; de soutien technique fourni par l'Australie (par l'Organisation pour la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth: CSIRO), l'Allemagne (à travers Blue Solutions - GIZ, GRID-Arendal, l'UICN, le PNUE), Monaco (à travers Monaco Blue Initiative), République de Corée (Institut maritime coréen, la Corporation de gestion Coréenne de l'Environnement), le PNUE, FAO, UNDOALOS, la Commission océanographique intergouvernementale-UNESCO, les organisations des mers régionales / organisations régionales de gestion des pêches / les autres initiatives régionales pertinentes (telles que la Convention d'Abidjan, le Plan d'action du Pacifique du nord-ouest, le partenariat pour la gestion environnementale des mers d'Asie de l'Est, l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est, le Secrétariat du Programme pour l'Environnement de la région du Pacifique), Commission de l'UICN sur la gestion des écosystèmes-Groupes d'experts sur les pêches, l'Initiative mondiale sur la biodiversité de l'océan, l'Initiative LifeWeb, le Partenariat insulaire mondial, MedPAN, Brest-Metropole Oceane, et bien d'autres organisations partenaires.

⁴⁸ Financement pour l'atelier régional des Caraïbes et de l'Amérique centrale et de l'Agence française MPA (50 000 euros); financement partiel de l'atelier régional pour la Méditerranée assuré par l'Agence française MPA (50 000 euros).

⁴⁹ Ce financement comprend également une partie du salaire de l'officier marin P2.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/ partenaires	Ressources nécessaires
d'échange de connaissances par l'entremise de l'IOD				de formation des formateurs		République de Corée)
41. Affiner et renforcer le mécanisme de partage des connaissances de l'IOD et le rendre disponible par l'entremise du centre d'échange	X/29; XI/17; XI/18; XII/22; XII/23	2017-2020	Une plateforme de partage des connaissances pleinement fonctionnelle et fiable (www.cbd.int/soi) est utilisée par les Parties	Nombre d'outils d'information scientifique et technique liés à la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique partagés grâce à la plateforme	SCDB, partenaires de l'IOD	30 000 \$
42. Organiser de la formation afin de faciliter l'utilisation du manuel de formation sur l'utilisation des connaissances traditionnelles dans l'application des critères des aires marines d'importance écologique ou biologique	Recommandation XX/3, par. 9 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	2017-2020	Application de la formation dans un atelier de formation sur le renforcement des capacités	Nombre de participants et de parties prenantes engagés dans la formation	SCDB, partenaires de l'IOD	100 000 \$
43. Faciliter le renforcement des capacités afin de faciliter la mise en œuvre des plans de travail spécifiques volontaires pour la diversité biologique dans des aires d'eau froide relevant de la compétence territoriale de la Convention	Recommandation XX/4, par. 6 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	2017-2020	Le renforcement des capacités est mis en œuvre dans un atelier	Nombre de participants et de parties prenantes engagés dans l'atelier	SCDB, partenaires de l'IOD	100 000 \$
44. Faciliter le renforcement des capacités afin de faciliter la mise en œuvre	Recommandation XX/5, par. 9 b) de l'Organe subsidiaire	2017-2020	Le renforcement des capacités est mis en œuvre dans un atelier	Nombre de participants et de parties prenantes engagés dans l'atelier	SCDB, partenaires de l'IOD	100 000 \$

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
de l'orientation pratique volontaire sur la prévention et l'atténuation des répercussions des débris marins sur les habitats marins et la diversité biologique côtière	chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques					
Objectif 7 d'Aichi relative à la diversité biologique (et aussi les Objectifs 8, 13, 14, 15)						
45. * Mener des ateliers conjoints de formation et de renforcement des capacités sur l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la production agricole et alimentaire durable en collaboration avec la FAO et d'autres partenaires	XII/6, par. 17; X/34, par. 5 et 18	2017-2020	Capacité renforcée d'intégrer des solutions basées sur les services écosystémiques pour une agriculture durable	Nombre d'individus formés Qualité des ateliers basés sur les commentaires reçus des participants	SCDB, FAO, Bioversity et autres partenaires de CGIAR, IFPRI, FIDA	300 000 \$ ⁵⁰
46. * Élaborer des outils de formation et des directives, notamment des modules de formation en ligne, sur l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la production agricole et alimentaire durable avec la	XII/6, par. 17; X/34, par. 5 et 18	2017-2020	Des outils de formation et d'orientation conjoints sont élaborés et diffusés	Nombre d'outils de renforcement des capacités élaborés et mis à disposition	SCDB, FAO, Bioversity et autres partenaires de CGIAR, IFPRI, FIDA	150 000 \$ ⁵¹

⁵⁰ Cette somme comprend également un consultant pour mener des activités de renforcement des capacités et appuyer le programme.

⁵¹ Cette somme comprend également un consultant pour mener les activités de préparation du matériel .

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/ partenaires	Ressources nécessaires
FAO et autres partenaires tels que les PACL						
Objectif 9 d'Aichi relatif à la diversité biologique						
47. * Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE), y compris les parasites et les maladies	XII/17, par. 9	2017-2020	Amélioration de la coordination et mise en œuvre des plans de gestion des EEE (incluant les parasites et maladies) Les capacités régionales et nationales pour la mise en œuvre de mesures phytosanitaires sont renforcées	Qualité des ateliers basés sur les commentaires reçus des participants Nombre d'individus formés;	SCDB, IPPC, FAO, OIE, OMC, STDF, CITES, IUCN-ISSG, CABI, et OMI	300 000 \$ ⁵²
48. * Organiser des ateliers pour appuyer la mise en œuvre de l'Objectif 9 d'Aichi et l'objectif opérationnel 2.3 du Plan stratégique 2011-2020 pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	XII/17, par. 9; et toutes des décisions de la 7 ^e réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	2017-2020	Capacité améliorée dans les PEID pour effectuer des contrôles aux douanes sur les EEE et les organismes vivants modifiés (OVM) et mesures d'urgence appropriées prises	Nombre d'individus formés	SCDB, SPROE, CABI, IUCN-ISSG, FAO, IPPC, OIE, OMC, STDF OMI, PNUE, PNUD, Partenariat insulaire mondial, Island Conservation	300 000 \$
49. Élaborer, en collaboration avec le Global Invasive Alien Species Information Partnership, un outil de surveillance des EEE afin que les Parties puissent	XII/17, par. 9; XI/28, par. 22	2017-2020	Les Parties obtiennent facilement et utilisent les données et l'information (sur les incidences, les impacts et les mesures de gestion possible des EEE) rendues accessibles grâce à l'outil de surveillance afin de gérer,	Nombre de Parties utilisant l'outil de surveillance afin d'améliorer leurs systèmes de gestion et les contrôles douaniers des EEE Nombre d'agents de gestion des EEE	SCDB, GIASIP	260 000 \$

⁵² Cinq ateliers pour l'Afrique (Fr), l'Afrique (En), la région de l'Asie arabophone, Europe centrale et l'Europe de l'est, l'Amérique latine et les Caraïbes

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
obtenir et utiliser les données mondiales sur les EEE pour les activités nationales de gestion, de planification, de surveillance et de communication sur les EEE, et organiser une série de webinaires sur l'utilisation de l'outil			de planifier, de surveiller et de communiquer efficacement sur les EEE Les Parties possèdent les habiletés requises pour utiliser efficacement l'outil de surveillance pour la planification nationale de la gestion des EEE	et autres parties prenantes formés et utilisant efficacement l'outil de surveillance des EEE		
50. Organiser, en collaboration avec des partenaires régionaux, des ateliers de formation pour renforcer les capacités des principaux acteurs des PIED pour la conception et la soumission de propositions de projet de bonne qualité sur les EEE	XII/11, par. 2, 4 a) et 4 c); XI/15, par. 5 et 8	2017-2020	Les capacités des parties prenantes compétentes (CDB et correspondants nationaux du FEM, NPPO, etc.) sont améliorées	Nombre de projets du FEM sur les EEE soumis par les PIED Somme d'argent mobilisée auprès du FEM et autres sources pour la gestion des EEE Ressources techniques mobilisées	SCDB, SPREP, SPC, CABI, COI-UNESCO, PNUE, PNUD, GLISPA, Island Conservation, IUCN-ISSG, OMC, OMI, CITES	300 000 \$ ⁵³
Objectifs 10 et 11 d'Aichi relatifs à la diversité biologique						
51. * Élaborer et encourager les outils et les directives de planification spatiale, en collaboration avec les organisations partenaires concernées	XI/18; XII/23	2017-2020	Les outils et directives pratiques sont compilés et partagés afin de renforcer les capacités des Parties, des autres gouvernements et des organisations pertinentes pour la planification spatiale marine et la	Nombre de partenaires de l'IOD qui contribuent au partage des outils et directives de planification sur la planification spatiale marine	SCDB, Global Ocean Biodiversity Initiative	À être mené dans le cadre des ateliers régionaux et nationaux de l'IOD ci-dessus

⁵³ Cette somme comprend 100 000 \$US pour un atelier sur la gestion des EEE (première priorité) à l'intention des PIED, ainsi que 120 000 \$US pour l'atelier du Pacifique et 60 000 \$US pour l'atelier des Caraïbes.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/ partenaires	Ressources nécessaires
			gestion intégrée des zones côtières à l'échelon national, infranational et régional			et la formation mondiale des formateurs
52. * Mener des ateliers régionaux et infrarégionaux pour encourager la description des aires qui correspondent aux critères des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) et l'identification des zones humides et des mangroves	X/29; XI/17; XII/22	2017-2020	Formation régionale sur les AIEB convoquée pour appuyer l'organisation d'un atelier régional sur la descriptions des AIEB dans la Mer Noire et la Mer Caspienne	Nombre de Parties formées et capables de décrire les zones qui correspondent aux critères des AIEB, nombre d'aires décrites comme correspondant à ces critères et la qualité des descriptions des AIEB	SCDB, Global Ocean Biodiversity Initiative, IOC-UNESCO	À être entrepris dans le cadre de l'atelier régional sur les AIEB
Objectif 11 d'Aichi relatif à la diversité biologique						
53. * Élaborer des directives techniques sur l'utilisation de l'expression « d'autres mesures efficaces de conservation à l'échelle de l'aire » et la façon de réaliser les éléments de l'Objectif 11 (par le biais de réunions et de consultations avec les partenaires)	XI/24	2017-2018	Les Parties ont reçu de l'information et des directives spécifiques sur la façon de définir « d'autres mesures de conservation efficaces à l'échelle des aires » et sont capables de les appliquer pour atteindre l'Objectif 11	Nombre de Parties qui utilisent les directives fournies et qui en rendent compte dans leur sixième rapport national	SCDB, PTRAP Consortium des amis, PNUD, PNUE, UICN, CMAP-UICN, CCR-UE, CMSC-PNUE, BirdLife, AZE, IPSI, WCS, partenaires régionaux comprenant les réseaux régionaux d'aires martines protégées	75 000 \$
54. * Élaborer et diffuser des directives sur les aires	XI/24; X/31; IX/18; VIII/24	2017-2018	Les Parties reçoivent des directives techniques sur les aires protégées et	Nombre de pays utilisant l'information technique fournie	Comme ci-dessus	30 000 \$

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
protégées et sur l'intégration à plus grande échelle des aires protégées dans les paysages terrestres et marins ainsi que dans des secteurs pertinents (ex.: tourisme, agriculture, mines et infrastructure)			les services écosystémiques, la gouvernance et l'intégration à plus grande échelle des aires protégées dans les paysages terrestres et marins ainsi que dans des secteurs pertinents			
55. * Mener des ateliers régionaux dans le contexte de l'Initiative du dialogue sur la paix et la biodiversité (IDPB) afin d'établir les priorités de la conservation transfrontière, comprenant la participation des PACL.	But 1.3 du PTRAP VII/28	2017-2020	Les Parties coopèrent sans tenir compte des frontières internationales afin de conserver les aires protégées et d'appliquer d'autres mesures de conservation efficaces relatives aux aires protégées dans les écosystèmes communs	Nombre d'ateliers régionaux IDPB d'établissement des priorités tenus Nombre d'arrangements coopératifs transfrontière établis ou renforcés dans les écosystèmes transfrontière	SCDB, ministère de l'Environnement de la République de Corée	Financement obtenu (République de Corée)
56. Fournir des cours en ligne sur les éléments de l'Objectif 11 (adaptés aux régions spécifiques et aux lacunes dans la mise en œuvre)	XI/24; X/31	2017-2020	Cours de formation en ligne offerts Les capacités nationales pour atteindre l'Objectif 11 sont renforcées	Nombre de cours en ligne offerts Nombre de participants terminant le cours en ligne	Comme ci-dessus	Temps du personnel
Objectif 14 d'Aichi relatif à la diversité biologique						
57. * Convoquer conjointement des ateliers régionaux et infrarégionaux ciblés sur la diversité biologique et la santé, y compris les systèmes de santé des PACL et des femmes autochtones	XII/21, par. 9 d); XI/6, par. 29; X/20, par 17	2017-2020	Les capacités nationales pour intégrer le lien entre la biodiversité et la santé sont renforcées Les Parties reçoivent des avis techniques et scientifiques sur les liens entre la santé et la biodiversité	Nombre d'ateliers menés sur la santé et la biodiversité Nombre d'individus des secteurs de la santé et de la conservation formés Nombre d'outils d'aide au renforcement des capacités élaborés	SCDB, OMS, EcoHealth Alliance, ESP, Future Earth, FAO, OIE, Bioversity, WCS HEAL, UNU-IAS, UNU-IIGH,	380 200 \$

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/ partenaires	Ressources nécessaires
				Nombre de pays adoptant des stratégies et des programmes intersectoriels sur la santé et la biodiversité	UICN, FIOCRUZ, Biodiversity and Community Health Initiative (BaCH)	
58. Élaborer, en collaboration avec les organisations concernées, y compris les organisations pour les femmes, des outils, et du matériel de formation et des outils d'intégration pour augmenter la sensibilisation aux liens entre la santé et la biodiversité	XII/21; XI/6, par. 29; X/20, par. 17	2017-2020	Capacités renforcées pour l'intégration de la biodiversité dans les stratégies/ programmes et investissements pour la santé (et vice versa)	Nombre d'outils de soutien au renforcement des capacités et outils de sensibilisation élaborés et mis à disposition dans le Centre d'échange Nombre de partenariats et de nouvelles activités collaboratives élaborés	SCDB, OMS, EcoHealth Alliance, ESP, Future Earth, OIE, UNU-IIGH, et l'Initiative biodiversité et santé communautaire	80 000 \$
Objectifs 14 et 8 d'Aichi relatifs à la diversité biologique						
59. Élaborer des outils de formation et des directives pour améliorer la contribution de la biodiversité des eaux intérieures et des services écosystémiques à la réduction des risques de catastrophes naturelles	X/28; XI/23	2017-2020	Les outils de formation et les directives sont développés et disponibles Les capacités d'intégration des services écosystémiques à la gestion et aux investissements de ressources en eau sont renforcées	Nombre d'outils de soutien au renforcement des capacités et de modules de formation en ligne développés et mis à disposition par le biais du Centre d'échange.	SCDB, FAO, centres CGIAR, IFPRI, PNUE, UNESCO, OMM, IWMI, WWF, UICN, TNC, CI, Oxfam, Ramsar	50 000 \$
Objectifs 15, 15 et 7 d'Aichi relatifs à la diversité biologique						
60. * Faciliter les activités de renforcement des capacités pour les Parties afin de promouvoir les solutions	XII/33, par. 9 e)	2017-2020	Les approches fondées sur les écosystèmes pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci sont intégrées	Nombre de SPANB intégrant les conséquences des changements climatiques et les approches fondées	SCDB, CCNUCC, OMM, PNUE, FAO, UNESCO, IWMI, WWF,	450 000 \$

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
et/ou approches basées sur les écosystèmes pour l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes naturelles			à la mise en œuvre des SPANB La mise en œuvre des SPANB est adaptée aux conséquences des changements climatiques sur les moyens de subsistance basés sur la biodiversité	sur les écosystèmes	UICN, centres CGIAR, IFPRI, TNC, CI, Oxfam, réseaux régionaux d'aires marines protégées	
61. * Continuer à collaborer avec les groupes d'experts des pays les moins développés de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à l'organisation d'ateliers de formation sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique aux plans nationaux d'adaptation	X/33, par. 9 e); et recommandation XX/10 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	2017-2020	La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique sont intégrés aux plans nationaux d'adaptation et inversement, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci sont intégrés aux SPANB et des mesures pertinentes sont mises en œuvre	Nombre de SPANB intégrant les préoccupations au sujet des changements climatiques Proportion des plans nationaux d'adaptation qui intègrent la diversité biologique, les services écosystémiques et les synergies	SCDB, CCNUCC, WRI, CI, UICN, BirdLife International et SPROE, réseaux régionaux d'aires marines protégées, MFI et agences de l'ONU	150 000 \$
62. Fournir un service d'assistance afin d'aider les pays à intégrer les préoccupations liées aux terres sèches et sub-humides aux SPANB et à la planification nationale du développement	X/35	2017-2020	Les préoccupations au sujet des terres sèches et sub-humides sont intégrées aux SPANB et aux plans nationaux de développement, et des actions pertinentes sont mises en œuvre	Nombre de SPANB intégrant efficacement les préoccupations liées aux terres sèches et sub-humides	SCDB CCNUCC, Convention des N.U. sur la lutte contre la désertification, WRI, CI, UICN, BirdLife International	25 000 \$ et temps du personnel
Objectif 17 d'Aichi relatif à la diversité biologique						
63. * Aider les Parties dans la	X/2	2017-2020	Les Parties reçoivent le soutien	Nombre de pays aidés par le SCDB	SCDB, PNUD,	Temps du

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/ partenaires	Ressources nécessaires
mise en œuvre des SPANB en leur fournissant du soutien technique et de l'appui pour le renforcement de leurs capacités			technique nécessaire et mettent en œuvre leur SPANB avec efficacité	pour la planification de la mise en œuvre de leur SPANB Nombre de plans d'action détaillés pour la mise en œuvre des SPANB développé	CMSC-PNUE, UICN, BirdLife, membres du forum des SPANB	personnel
64. * Mettre en œuvre un projet pilote et des outils de renforcement des capacités (guides et boîtes à outils des bonnes pratiques) pour l'intégration des données spatiales relatives à la diversité biologique et les données socioéconomiques au processus de planification de la diversité biologique et la mise en œuvre des SPANB en puisant dans les résultats du projet pilote	X/2	2017-2018	Les capacités des Parties d'intégrer les données spatiales relatives à la diversité biologique et les données socioéconomiques aux processus de planification de la diversité biologique et la mise en œuvre des SPANB sont améliorées Les outils de renforcement des capacités sur l'intégration des données spatiales relatives à la diversité biologique et les données socioéconomiques aux processus de planification et de mise en œuvre de la diversité biologique sont développés et diffusés	Nombre de pays participant au projet pilote Nombre d'outils de renforcement des capacités pour l'intégration des données spatiales relatives à la diversité biologique et des données socioéconomiques aux processus de planification et de mise en œuvre de la diversité biologique diffusés	SCDB, UICN, CMSC-PNUE	500 000 \$
65. * Renforcer la capacité des gouvernements locaux à adopter et mettre en œuvre leur SPANB	X/2; XII/9; recommandation ¼ de l'Organe subsidiaire chargé de l'application	2017-2020	Projets pilotes qui démontrent comment les gouvernements locaux peuvent adapter et mettre en œuvre leur SPANB	Nombre de gouvernements locaux qui ont adapté et mis en œuvre leur SPANB	SCDB, ICLEI, CGLU, nrg4SD	135 000 \$
66. Offrir un soutien technique pour 5 à 10 projets de la deuxième étape des projets pilotes nationaux afin que les Parties puissent	X/2	2017-2020	Des outils de renforcement des capacités sur la révision et la mise en œuvre des SPANB sont développés et diffusés	Nombre de pays participant à la deuxième étape des projets pilotes sur les SPANB partageant leurs bonnes pratiques et enseignements	SCDB, UICN, CMSC-PNUE	250 000 \$

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
documenter et partager leurs expériences et les enseignements tirés du processus de développement et de révision de leur SPANB			L'apprentissage expérientiel et les échanges techniques sur les processus des SPANB sont encouragés	tirés Les monographies des pays sur les processus de SPANB sont terminés		
67. Préparer des outils de renforcement des capacités sur la révision et la mise en œuvre des SPANB (deuxième phase du projet pilote sur les processus de développement et de révision des SPANB)	X/2	2017-2018	Des outils de renforcement des capacités sur la révision et la mise en œuvre des SPANB sont disponibles	Nombre d'outils de renforcement produits	SCDB, UICN, CMSC-PNUE	Temps du personnel ⁵⁴
Objectifs 16 et 18 d'Aichi relatifs à la diversité biologique						
68. * Organiser des programmes de formation pour les formateurs sur les connaissances traditionnelles (CT), notamment sur les mécanismes d'APA pour l'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques,	XII/12 A, par. 7; XII/12 B, par. 8; NP-1/2; NP-1/8; NP-1/9; X/40, par. 5; XI/14 B, par. 1; et recommandation 9/1 par. 9 du Groupe de travail sur l'article 8j)	2017-2020	Un programme mondial et plusieurs programmes régionaux de formation sont facilités Les formateurs ont accès à du soutien continu du Secrétariat Capacités améliorées des Parties et des PACL pour élaborer des mesures de mise en œuvre de l'article 8 (j) et de ses dispositions connexes au titre de la CDB ainsi que des connaissances traditionnelles associées avec les dispositions	Nombre de formateurs formés qui dispensent des formations de haute qualité aux autres Capacités améliorées des Parties et des PACL pour élaborer des mesures de mise en œuvre de l'article 8 (j) et de ses dispositions connexes au titre de la CDB ainsi que des connaissances traditionnelles associées avec les dispositions	SCDB et plusieurs partenaires ⁵⁵	600 000 \$

⁵⁴ Les coûts de cette activité sont inclus dans le budget de la deuxième étape du projet pilote sur la documentation des SPANB (activité 66).

⁵⁵ Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité; Réseau des femmes autochtones sur la diversité biologique; Réseau d'information autochtone; Peuples autochtones du Comité de coordination en Afrique; Pacte des populations autochtones de l'Asie; Tribal Link Inc.; organisations nationales autochtones; universités et centres de renforcement des capacités.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/ partenaires	Ressources nécessaires
pour les communautés autochtones et locales (CAL) ainsi que les correspondants nationaux pour les CT			de la CDB ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux dispositions relatives aux ressources génétiques au titre du Protocole de Nagoya	relatives aux ressources génétiques au titre du Protocole de Nagoya		
69. * Élaborer et mettre à disposition des outils de renforcement des capacités convenables sur le plan culturel et dans les langues locales	XI/14 B, par. 2; XI/14 B, par. 10; XI/14 B, par. 5; NP-1/8	2017-2018	Les outils de formation convenables sur le plan culturel et dans les langues locales sont disponibles et utilisés par les participants formés	Nombre d'outils de formation développés et mis à disposition dans le centre d'échange	Comme ci-dessous	100 000 \$
70. Fournir des subventions et autre soutien technique aux organisations autochtones et locales afin d'organiser des ateliers infranationaux et continuer à leur offrir du soutien dans ces ateliers (voir l'activité 65, ci-dessus)	XII/12 A, par. 7; XI/14 B, par. 1	2017-2020	Jusqu'à 20 ateliers infranationaux animés par les participants formés; Soutien continu du SCDB aux formateurs	Nombre de participants formés, y compris des femmes animant des ateliers infranationaux de renforcement des capacités	Comme ci-dessus	100 000 \$
71. Fournir du soutien en ligne et autre forme de soutien aux formateurs formés	XII/12 A, par. 7; NP-1/8	2017-2020	Les formateurs (formés par les ateliers) ont accès au soutien continu du SCDB	Nombre de formateurs formés ayant accès à du soutien continu du SCDB	Comme ci-dessus	Temps du personnel
Objectif 19 d'Aichi relatif à la diversité biologique						
72. * Organiser des ateliers régionaux de renforcement des capacités afin d'appuyer les Parties dans l'établissement et le maintien du mécanisme	X/15; XII/2 B, par. 18; et recommandation 1/5 de l'Organe subsidiaire chargé de l'application à la	2017-2020	Capacités accrues des Parties pour le développement de leur Centre d'échange national; Les outils d'apprentissage et directives sont disponibles et aident	Nombre de Parties ayant un Centre d'échange national fonctionnel Qualité des outils d'apprentissage et des directives fournies (selon les commentaires reçus);	SCDB, partenaires (Association économique européenne, Belgique et autres)	240 000 \$

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
national de centre d'échange, en lien avec la stratégie Web et le programme de travail pour le Centre d'échange et en appui au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique	Conférence des Parties, par. 11 i)		les Parties à établir et maintenir leurs centres d'échange nationaux Les centres d'échange sont également développés en lien avec la stratégie Web et en appui au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique	Nombre d'ateliers de renforcement des capacités et de participants Fréquence de l'accès des Parties aux Centres d'échange		
73. * Organiser des ateliers science-politique et des « foires/expositions de connaissances sur la diversité biologique » afin de faciliter l'échange des plus récentes connaissances scientifiques et des plus récents développements techniques concernant la diversité biologique et favoriser les échanges entre les travailleurs scientifiques, les décideurs et les professionnels	XII/2 B, para. 9	2017-2020	Les « foires/expositions de connaissances sur la diversité biologique » sont organisées La science et les connaissances de pointe en matière de diversité biologique sont mises à la disposition des Parties par les partenaires, les universités et les parties prenantes pertinentes Les connaissances des Parties concernant les difficultés et les occasions scientifiques et techniques sont améliorées	Nombre et qualité des expositions et autres activités organisées; Commentaires des parties prenantes Nombre de correspondants nationaux de la CDB et de décideurs formés sur les questions liées à la coopération scientifique et technique	SCDB/BBI, CPS, CSBQ, ⁵⁶ SPROE, ACB, FAS/SDSN pour l'Amazonie, BES-Net	65 000 \$
74. Élaborer des manuels d'orientation et des cours en ligne pilotes sur les questions scientifiques et techniques à partir des	XII/2 B, par. 9	2017-2020	Les Parties, les organisations compétentes et les parties prenantes ont facilement accès aux manuels d'orientation et aux cours en ligne sur les questions techniques et	Nombre de manuels d'orientation développés et diffusés par le biais du Centre d'échange Nombre de cours en ligne offert par	SCDV/BBI, CPS, CSBQ, PNUD/BES-Net	50 000 \$

⁵⁶ Voir les détails sur le Consortium des partenaires scientifiques (CPS) sur le site <https://www.cbd.int/cooperation/csp/> et le Centre de la science de la biodiversité du Québec (CSBQ) sur le site <http://qcbs.ca>.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/ partenaires	Ressources nécessaires
besoins prioritaires des pays			scientifiques liées à la diversité biologique	le biais du Centre d'échange		
Objectif 20 d'Aichi relatif à la diversité biologique						
75. * Mettre à jour les directives pratiques sur l'élaboration de comptes rendus nationaux sur le financement et la mise en œuvre des objectifs de mobilisation des ressources	XII/3, par. 27, 32 b) et 33; XII/3, par. 30, 31 et 32; XI/4, par. 11	2017-2018	Un document de directives pratiques mis à jour qui porte sur la mobilisation des ressources est rendu disponible par le biais du Centre d'échange	Nombre de téléchargements des directives sur le Centre d'échange	SCDB, CAD-OCDE, BIOFIN-PNUD, autres	Temps du personnel
76. * Coopérer avec le PNUD pour profiter du soutien technique et du renforcement des capacités offerts par BIOFIN pour aider les pays non membres de BIOFIN ainsi que les PACL.	XII/3; décisions anticipée de la 13 ^e réunion de la Conférence des Parties sur la mobilisation des ressources	2017-2018	Meilleures capacités des Parties à entreprendre la mobilisation des ressources et à développer des plans de financement	Nombre d'activités de mobilisation des ressources Tendances dans le nombre de pays utilisant la méthode BIOFIN pour évaluer les besoins financiers du pays Tendances dans le nombre de plans financiers nationaux pour la diversité biologique développés	SCDB BIOFIN-PNUD, CAD-OCDE, autres	40 000 \$
77. Coopérer avec le Secrétariat du FEM pour profiter du renforcement des capacités et de la synergie entre les conventions au moyen d'ateliers de parties prenantes élargies du FEM	XII/3; XII/30; décisions anticipée de la 13 ^e réunion de la Conférence des Parties sur le mécanisme de financement	2017-2020	Capacités des Parties de développer des activités pertinentes profitant des synergies pratiques entre les conventions	Nombre de projets portant sur les objectifs des divers accords multilatéraux sur l'environnement/projets plurisectoriels du FEM	SCDB, Secrétariat du FEM	200 000 \$
78. Offrir un service	XII/3; décisions	2017-2018	Augmentation de la capacité des	Nombre de rapports financiers	SCDB, CAD-	300 000 \$

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
d'assistance fournissant un soutien technique et du renforcement des capacités sur mesure aux Parties pour la préparation de leurs rapports financiers	anticipée de la 13 ^e réunion de la Conférence des Parties sur la mobilisation des ressources		Parties à établir leurs rapports financiers		OCDE, BIOFIN-PUND, autres	
Activités intersectorielles (tous les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique) : Stratégie mondiale pour la conservation des plantes						
79. * Organiser des activités ciblées de renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	XII/15 par. 3; X/17	2017-2020	De meilleures capacités techniques et scientifiques pour mener des activités de conservation des plantes sont développées Ateliers organisés et outils de formation créés Les considération pour la conservation des plantes sont intégrées dans les processus de développement nationaux	Nombre de participants formés Nombre d'outils de formation produits	SCDB, BGCI, GPPC, Missouri Botanical Garden	Temps du personnel
Activités intersectorielles (tous les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique) : Initiative taxonomique mondiale						
80. * Organiser des cours de formation pour les formateurs sur l'application des technologies moléculaires pour l'identification des espèces	XII/16; XI/28	2017-2020	Formation des représentants nationaux sur l'application des technologies moléculaires pour l'identification des espèces	Nombre de personnes formées	SCDB, International Barcode of Life, GBIF, Encyclopedie de la vie, GTI-CM, CSPB, SANBI, Université de Johannesburg	400 000 \$

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/ partenaires	Ressources nécessaires
Activités intersectorielles (tous les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique : Intégration de l'égalité des sexes)						
81. * Recueillir et diffuser des informations pertinentes sur l'égalité des sexes et la biodiversité, afin d'établir une base de connaissances pour éclairer les actions des Parties	XII/7 par.7 et annexe par. 23	2017-2020	Des informations sur l'égalité des sexes et la biodiversité sont disponibles par le biais du centre d'échange	Nombre de Parties et autres usagers qui accèdent l'information sur l'égalité de sexes et la biodiversité	SCDB, UICN, PNUD, PNUE, IWBN	50 000 \$ et temps du personnel
82. * Organiser davantage d'activités mondiales, régionales et infrarégionales de renforcement des capacités pour l'échange d'expériences sur les enjeux qui sont liés au Plan d'action sur l'égalité des sexes, y compris les femmes autochtones	XI/9, par. 8	2017-2020	Activités de renforcement des capacités et informations partagées à l'échelle mondiale, régionale et infrarégionale en lien avec le Plan d'action pour l'égalité des sexes	Nombre et équilibre entre les sexes des participants, nombre de rôles distincts représentés Éventail des expériences partagées Nombre d'activités de suivi générées pour faire avancer les objectifs d'intégration de l'égalité des genres	SCDB, UICN, PNUE, PNUD, IWBN	145 000 \$
83. * Mener des réunions préparatoires et des formations destinées aux femmes, spécifiquement aux dirigeantes autochtones, avant chaque réunion de la Conférence des Parties	XII/7, annexe par. 46	2017-2020	Meilleure capacité des femmes, spécialement des femmes autochtones, à s'impliquer dans les processus et la prise de décision relatifs à la Convention Décisions qui intègrent les considérations sur l'égalité des sexes	Nombre de réunions préparatoires et de formations réalisées Nombre de participantes Nombre de processus et de décisions qui incluent les considérations sur l'égalité des sexes	SCDB, IWBN, PNUE, PNUD, UICN	Temps du personnel ⁵⁷

⁵⁷ Cette activité dépend du soutien financier continu du fonctionnaire chargé du programme d'égalité des sexes.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
84. Développer davantage et mettre à disposition des Parties des outils d'apprentissage et des directives sur l'intégration de l'égalité des sexes (y compris la Série technique n° 49 de la CDB) en collaboration avec les organisations concernées	XII/7, par.6; annexe par. 29; XI/9, par. 3; X/2	2017-2020	Les méthodes et les directives sur l'intégration de l'égalité des sexes aux SPANB et aux activités sur la diversité biologique sont développées/améliorées et mises à la disposition des Parties Amélioration de la capacité des Parties d'intégrer les questions d'égalité des sexes aux SPANB	Nombre et type d'outils produits et diffusés Commentaires reçus des Parties et des parties prenantes	SCDBD, UICN, PNUD, PNUE, Réseau des femmes autochtones sur la diversité biologique (IWBN)	Temps du personnel ⁵⁸
85. Établir des partenariats et des réseaux pour engager les acteurs nationaux (groupes de femmes et autres) à promouvoir l'intégration de l'égalité des sexes au titre de la Convention	XII/7, annexe par. 32	2017-2020	Collaboration accrue pour l'intégration de l'égalité des sexes aux activités liées à la diversité biologique	Tendances dans le nombre de partenaires encourageant l'intégration de l'égalité des sexes à leurs SPANB et autres activités liées à la diversité biologique	SCDB, UICN, PNUD, PNUE, IWBN, groupes de femmes et autres	5 000 \$
86. Réaliser une évaluation des capacités requises en collaboration avec des experts en matière d'égalité des sexes, surtout des femme autochtones	XII/7, annexe, par. 45	2017-2020	Compréhension accrue et meilleure capacité de planifier l'évaluation des besoins des femmes, surtout des femmes autochtones, en matière de capacité accrues pour participer aux processus et aux décisions au titre de la Convention,	Types et étendue du renforcement des capacités recensé	SCDB, IWBN, PNUE, PNUD, UICN	35 000 \$
87. Collaborer avec le Partenariat sur les Indicateurs de biodiversité à recueillir de l'information	XII/7, par. 14	2017-2020	Des indicateurs pour évaluer l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi sont	Nombre et éventail d'indicateurs élaborés	SCDB, BIP, UICN, PNUD, PNUE	25 000 \$

⁵⁸ Cette activité dépend du soutien financier continu du fonctionnaire chargé du programme d'égalité des sexes.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/ partenaires	Ressources nécessaires
de niveau national pour développer et mettre au point un ensemble d'indicateurs sur l'égalité des sexes et la biodiversité qui auront été préalablement identifiés par le Partenariat et qui conviennent à une application nationale et infranationale			<p>élaborés</p> <p>La capacité des Parties d'évaluer l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 et ses 20 Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique est améliorée</p>			
Activités intersectorielles (tous les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique) : Établissement des rapports nationaux						
88. Organiser des ateliers de renforcement des capacités afin d'appuyer les Parties dans la préparation de leur sixième rapport national, notamment l'utilisation de l'outil d'établissement des rapports en ligne	Recommandation 1/10 de l'Organe subsidiaire chargé de l'application à la Conférence des Parties, par. 6	2017-2020	La capacité des Parties à préparer leur sixième rapport national est améliorée	<p>Nombre d'ateliers de renforcement des capacités organisés</p> <p>Nombre de Parties présentes</p> <p>Nombre de Parties qui utilisent l'outil volontaire d'établissement de rapports en ligne</p> <p>Nombre de sixièmes rapports nationaux préparés et envoyés à la SCDB</p>	SCDB, partenaires compétentes	450 000 \$
FINANCEMENT TOTAL NÉCESSAIRE POUR LES ACTIVITÉS DE LA CDB (\$US)						9 646 200 \$

C: ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES (INCLUANT NOTAMMENT L'OBJECTIF 6 D'AICHI RELATIF À LA DIVERSITÉ BILOGIQUE)⁵⁹

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
89. * Appuyer la mise en œuvre d'un cadre de travail stratégique pour le renforcement des capacités pour la mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya	NP-1/8	2017-2020	<p>La capacité de ratifier et de mettre en œuvre du Protocole de Nagoya est améliorée</p> <p>Les organisations aidant les Parties et les peuples autochtones et les communautés locales (PACL) à renforcer leur capacité pour mettre en œuvre le Protocole sont identifiées et reliées entre elles</p> <p>La collaboration et la coordination entre les organisations impliquées dans la mise en œuvre du cadre stratégique sont améliorées</p> <p>Les Parties et les organisations sont informées des initiatives, des occasions et des besoins ainsi que des lacunes de renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages (APA) par le Centre d'échange sur l'APA</p> <p>Les Parties et les organisations partagent activement des</p>	<p>Nombre d'organisations impliquées dans le renforcement des capacités d'APA identifiées et reliées</p> <p>Commentaires reçus de la part des organisations concernées et des prestataires des activités de renforcement des capacités</p> <p>Nombre et types d'enregistrements des initiatives de renforcement des capacités et des ressources disponibles auprès du Centre d'échange sur l'APA</p> <p>Le niveau d'information sur les besoins et les lacunes de renforcement des capacités est communiqué</p>	SCDB, FEM, PNUE, PNUD, FAO, TIRSA, IRC-APA, UICN, Bioversity International, OIDD, SPROE, ACB, CARICOM, COMIFAC, organisations de communautés autochtones et locales et autres	Temps du personnel

⁵⁹ Les activités prioritaires sont dans des cases ombragées et identifiées d'un astérisque.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
			informations, des expériences et enseignements tirés des activités de renforcement des capacités pour l'APA			
90. * Étendre les ateliers de formations organisés conjointement avec l'OIDD sur la mise en place de cadres juridiques pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya à un plus grand nombre de Parties	NP-1/8	2017-2020	Huit ateliers régionaux de formation sont organisés Au moins 160 représentants du gouvernement sont formés sur l'amendement/développement de mesures d'APA aux fins de mise en œuvre du Protocole	Tendances dans le nombre de pays qui ont mis en place ou entrepris un processus pour mettre en place ou réviser leur cadres et structures institutionnelles d'APA	OIDD, IRC-APA, et autres, selon qu'il convient	840 000 \$
91. * Continuer de soutenir Réseau en ligne mondial sur le Droit et la biodiversité où les participants aux formations sur l'établissement de cadres juridiques pour mettre en œuvre le Protocole de Nagoya peuvent accéder aux ressources mises à jour et aux dernières nouvelles et continuer l'apprentissage par les pairs.	NP-1/8	2017-2020	Soutien de suivi fourni aux Parties à travers le Réseau mondial sur le Droit et la Biodiversité d'experts juridiques en APA Les Parties et les organisations concernées partagent des informations, des expériences et des leçons tirés de la mise en œuvre de l'APA	Tendances dans le nombre de participants utilisant le Réseau	SCDB, OIDD, et autres, selon qu'il convient	40 000 \$
92. * Continuer de contribuer aux activités de renforcement des capacités pour la mise œuvre du Protocole de Nagoya de façon solidaire avec TIRPAA, notamment par le biais d'ateliers et de développement	NP-1/8	2017-2020	Capacités renforcées des correspondants nationaux du Protocole de Nagoya et du TIRPAA pour coordonner la mise en œuvre de ces deux instruments	Niveau de compréhension de l'interface du Protocole de Nagoya et du TIRPAA Niveau de coordination de la mise en œuvre de ces deux instruments	TIRPAA, Bioversity International, IRC-APA et autres, selon qu'il convient	150 000 \$

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
d'outils						
93. * Continuer de fournir du soutien technique sur demande aux Parties et d'organiser des activités de renforcement des capacités et des activités de sensibilisation, notamment des webinaires, des vidéos et des présentations pour augmenter la participation au Centre d'échange sur l'APA	NP-1/2	2017-2020	<p>Les Parties, en particulier, ainsi que les États non Parties, les communautés autochtones et locales et autres parties prenantes sont capables de publier des informations et d'utiliser efficacement le Centre d'échange sur l'APA</p> <p>Le niveau de publication d'information nationale dans le Centre d'échange sur l'APA est augmenté</p>	<p>Nombre d'activités menées et nombre de pays et d'individus qui y participent</p> <p>Commentaires des participants et usagers du Centre d'échange sur l'APA</p> <p>Nombre et type d'archives disponibles sur le Centre d'échange sur l'APA</p>	SCDB et autres, selon qu'il convient	Temps du personnel ⁶⁰
94. * Continuer à soutenir le renforcement des capacités dans l'utilisation du Centre d'échange sur l'APA en organisant des formations et des événements parallèles, en animant des sessions du Centre d'échange sur l'APA organisées par les partenaires, et en traduisant et mettant à jour le matériel de formation du Centre d'échange sur l'APA	NP-1/2	2017-2020	<p>Les Parties, les États non Non Parties, les communautés autochtones et locales et autres parties prenantes sont capables de participer et d'utiliser efficacement le Centre d'échange sur l'APA</p>	<p>Nombre et qualité d'outils de formation développés sur le Centre d'échange sur l'APA</p> <p>Disponibilité des outils de formation du Centre d'échange sur l'APA dans d'autres langues</p> <p>Nombre et type d'archives disponibles dans le Centre d'échange sur l'APA</p>	SCDB	100 000 \$

⁶⁰ Le budget de base proposé pour la période biennale 2017-2018 comprend la création d'un poste G-6 pour appuyer la mise en œuvre de ces activités .

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
95. * Former les communicateurs et encourager l'utilisation de la boîte à outils de sensibilisation à l'APA développée pendant 2015-2016, notamment en participant à ateliers régionaux et infrarégionaux pertinents	NP-1/9	2017-2020	<p>Des communicateurs sur l'APA sont formés en utilisation efficace de la boîte à outils de sensibilisation à l'APA</p> <p>Les Parties et les acteurs pertinents ont accès et utilisent la boîte à outils afin de mettre en œuvre la stratégie de sensibilisation au Protocole de Nagoya</p>	<p>Nombre d'exemplaires de la boîte à outils diffusés/téléchargés du Centre d'échange sur l'APA</p> <p>Nombre de communicateurs formés</p>	SCDB, IRC-APA, et autres, selon qu'il convient	30 000 \$
96. Mettre à jour les huit modules de formation en ligne élaborés conjointement avec l'OIDD pour appuyer les Parties dans la mise en place de cadres juridiques pour mettre en œuvre le Protocole de Nagoya	NP-1/8	2019-2020	<p>Les modules d'apprentissage en ligne élaborés au cours de 2015-2016 sont à jour et reflètent les derniers développements dans les mesures d'APA et dans l'expérience des pays</p> <p>Les capacités des Parties d'élaborer ou d'amender des mesures d'APA pour mettre en œuvre le Protocole sont renforcées</p>	Nombre de représentants du gouvernement qui ont suivi les modules de formation en ligne	SCDB, OIDD et autres, selon qu'il convient	100 000 \$
FINANCEMENT TOTAL NÉCESSAIRE POUR LES ACTIVITÉS LIÉES AU PROTOCOLE DE NAGOYA						1 260 000 \$

D: ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES⁶¹

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
97. * Développer davantage d'outils de renforcement des capacités sur l'intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans les SPANB et dans les plans nationaux de développement	BS-VII/5, par. 10; BS-VII/1, par. 5	2017-2018	<p>Un module de formation en ligne et une trousse d'outils sur l'intégration de la prévention des risques biotechnologiques ont été développés et mis à disposition en anglais, en français et en espagnol</p> <p>Les capacités des Parties à intégrer les enjeux de prévention des risques biotechnologiques dans leur SPANB et dans leur plans nationaux de développement ainsi que dans les politiques et programmes sectoriels sont renforcées</p>	<p>Nombre de Parties accédant et utilisant le module de formation en ligne et la boîte à outils pour encourager l'intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans leur SPANB</p>	SCDB, Université Strathclyde	35 000 \$
98. * Organiser des formations infrarégionales sur l'intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans les SPANB et les plans de développement, en utilisant le module de formation et la boîte à outils ci-dessus (activité 97) en collaboration avec des partenaires	BS-VII/5, par. 10; BS-VII/1, par. 5	2017-2018	<p>Les capacités renforcées des Parties à intégrer les enjeux de prévention des risques biotechnologiques dans leur SPANB et dans les plans et programmes nationaux de développement sont renforcées</p>	<p>Nombre de Parties qui participent aux formations et qui utilisent les outils pour encourager l'intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans leur SPANB</p> <p>Tendances dans le nombre de pays ayant intégré la prévention des risques biotechnologiques dans leur SPANB</p>	SCDB, PNUE, PNUD, FAO	420 000 \$ ⁶²
99. * Appuyer les pays en	XII/29, par. 9-11;	2017-2020	Au moins 20 pays élaboreront des	Nombre d'études de cas disponibles	SCDB, PNUE,	350 000 \$

⁶¹ Les activités prioritaires sont dans des cases ombragées et identifiées d'un astérisque.

⁶² Coût pour six ateliers, comprenant le voyage et l'indemnité journalière de subsistance pour les participants, les personnes-ressources des partenaires externes et le personnel du SCDB.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
développement choisis dans la mise en œuvre des projets pilotes pour développer et mettre en pratique des mesures et des méthodes pour une mise en œuvre intégrée du Protocole de Cartagena et la CDB au niveau national et partager les nouvelles pratiques émergentes et les enseignements tirés	BS-VII/5 par. 12 et 18; BS-VI/3, par. 9		mesures pratiques qui font la promotion d'une mise en œuvre nationale intégrée du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et de la CDB, et préparent des études de cas sur leurs expériences et les enseignements tirés	de pays ayant mis en œuvre le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et la CDB de manière intégrée Nombre de pays partageant leurs expériences et enseignements tirés	PNUD, FAO	
100.* Organiser des formations sur l'évaluation des risques en utilisant la dernière version du guide sur l'évaluation de risques des OVM	BS-VII/12, par. 11 à 14	2017-2020	Capacités améliorées des Parties pour effectuer des évaluations des risques des OVM conformément au Protocole	Nombre de cours en ligne régionaux menés avec succès Nombre d'individus formés en évaluation de risques	SCDB, Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques	300 000 \$
101.* Élaborer des modules en ligne basés sur la dernière version du guide de l'évaluation de risques des OVM et les enseignements tirés de l'activité 104, ci-dessous	BS-V/12, par. 9 (d)	2017-2020	Les modules de formation en ligne sont accessibles pour les Parties en tant que moyen plus efficace et rentable de dispenser de la formation	Nombre de modules de formation en ligne disponibles Nombre de téléchargements et d'utilisations des modules de formation en ligne	Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques	80 000 \$
102.* Organiser des activités de renforcement des capacités régionales et infrarégionales afin de permettre aux Parties de mettre en place les exigences d'identification des OVM du paragraphe 2 a) de l'article 18 et décisions	BS-III/10	2017-2020	Les Parties sont mieux outillées pour prendre des mesures pour veiller à ce que les expéditions d'OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale ou destinés à la transformation (OVM-AHAT) soient identifiés grâce à la documentation	Nombre de Parties qui prennent des mesures nationales pour assurer que les expéditions d'OVM-AHAT soient identifiées dans la documentation d'accompagnement Nombre de Parties possédant des mesures nationales pour prévenir et	SCDB	420 000 \$

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
connexes.			d'accompagnement et pour prévenir et sanctionner les transports transfrontières illicites d'OVM	pénaliser les transports illégaux transfrontières		
103.* Organiser des ateliers de renforcement des capacités pour la collecte d'échantillons, la détection et l'identification des OVM	BS-VII/10, par. 5 d); et UNEP/CBD/BS/COP-MOP/8/9, par. 29	2017-2020	Les Parties sont formées et outillées pour la collecte d'échantillons, la détection et l'identification des OVM Les Parties sont appuyées pour satisfaire les exigences de l'article 17 du Protocole de Cartagena	Le nombre d'ateliers de renforcement des capacités menés avec succès Nombre de participants aux ateliers	SCDB, CCR-UE, et laboratoires de référence dans les différentes régions	300 000 \$
104.* Élaborer, en collaboration avec les organisations concernées, des outils de formation sur la collecte d'échantillons, la détection et l'identification des OVM	BS-VII/10, par. 5 (d)	2017-2020	Les Parties sont formées en collecte d'échantillons, détection et identification des OVM	Nombre de collaborations établies concernant le développement d'un programme de renforcement des capacités	SCDB, Réseau de laboratoires de détection et d'identification des OVM, PNUE	80 000 \$
105.* Organiser des discussions et des séances de partage de connaissances en ligne à travers le Réseau de laboratoires de détection et d'identification des OVM	BS-V/9, par. 5	2017-2020	Les outils techniques pour la détection des OVM illégaux/non autorisés sont compilés et accessibles aux Parties	Nombre de Parties qui utilisent des outils pour détecter les OVM non autorisés Nombre de téléchargements du Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	SCDB, Réseau de laboratoires de détection et d'identification des OVM, PNUE	Temps du personnel
106.* Organiser des ateliers infrarégionaux sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public au sujet des OVM	BS-V/13	2017-2020	Les capacités des Parties pour promouvoir et faciliter la participation du public au sujet des OVM sont renforcées	Nombre de cours de formation menés avec succès Nombre de personnes participant aux ateliers	SCDB, PNUE, Convention d'Aarhus	300 000 \$
107.* Organiser des cours de	UNEP/CBD/BS/	2017-2020	La Capacité des Parties à	Nombre de cours de formation	SCDB,	200 000 \$

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
formation sur la participation du public et l'accès du public à l'information, afin d'avancer la mise en œuvre du programme de travail sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant les OVM	COP-MOP/8/15, par. 26 h) i)		promouvoir et à faciliter l'accès à l'information sur la prévention des risques biotechnologiques et la participation du public au sujet des OVM est renforcée	menés avec succès Nombre de parties participant aux cours de formation et ayant accès à l'information	Convention d'Aarhus	
108. Élaborer des outils de formation sur la sensibilisation et l'éducation du public au sujet des OVM	BS-V/12, BS-V/13	2017-2020	Les outils de formation sont facilement et largement accessibles et utilisés par les Parties pour améliorer leur capacité de sensibiliser davantage et d'éduquer le public au sujet des OVM	Nombre d'outils et de guides des meilleures pratiques produits Nombre de téléchargements d'outils effectués au Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	SCDB, Convention d'Aarhus, PNUE	50 000 \$
109. Soutenir les réseaux en ligne et les communautés de pratique afin de faciliter l'échange de connaissances, d'expériences et d'enseignements tirés de la sensibilisation, l'éducation et la participation du public	BS-V/13	2017-2020	Les Parties partagent des expériences et des enseignements tirés de la sensibilisation, l'éducation et la participation du public	Tendances dans le nombre de personnes participant à des forums de discussion et de communautés de pratique	SCDB, Convention d'Aarhus , PNUE	Temps du personnel

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Indicateurs	Responsabilité/partenaires	Ressources nécessaires
110.Organiser des ateliers de renforcement des capacités pour hausser le niveau de sensibilisation au Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation	UNEP/CBD/BS/COP-MOP/8/14, par. 12 d)	2017-2020	La sensibilisation des Parties et leur connaissance du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation sont améliorées	Nombre d'ateliers de renforcement des capacités organisé Nombre de Parties participantes	SCDB	300 000 \$
FINANCEMENT TOTAL NÉCESSAIRE POUR LES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES						2 835 000 \$
FINANCEMENT TOTAL NÉCESSAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION À COURT TERME						15 041 200 \$

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LES TABLEAUX

ACB – ASEAN Biodiversity Centre (www.aseanbiodiversity.org)

AIIB – Asian Infrastructure Investment Bank (www.aiib.org)

ARC – Alliance of Religions and Conservation (www.arcworld.org)

AZE – Alliance for Zero Extinction (www.zeroextinction.org)

BBI – Initiative Bio-Bridge (<http://www.cbd.int/biobridge>)

BES-Net – Réseau biodiversité et services écosystémiques (<http://www.besnet.world>)

BIOFIN – Biodiversity Finance Initiative

(http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/environmentandenergy/projects_and_initiatives/biodiversity-finance-initiative/)

CCNUCC – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (<http://unfccc.int>)

CCR-UE – Centre commun de recherche de l'Union européenne (<https://ec.europa.eu/jrc>)

CEC-UICN – Commission de l'éducation et des communications de l'IUCN (<http://www.iucn.org/about/union/commissions/cec>)

CENUE – Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (<http://www.unece.org/info/ece-homepage.html>)

CGIAR – Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (www.cgiar.org)

CGLU – Cités et gouvernements locaux unis (www.uclg.org)

CI – Conservation International (www.conservation.org)

CIFOR – Centre pour la recherche forestière internationale (www.cifor.org)

CIRAD – Agricultural Research for Development (<http://www.cirad.fr/en>)

CIRAF – Centre international pour la recherche en agroforesterie (www.worldagroforestry.org)

CITES – Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (<http://www.cites.org>)

CMAP-UICN – Commission mondiale des aires protégées de l'IUCN (www.iucn.org/wcpa)

CMSC-PNUE – Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE (www.unep-wcmc.org)

CNUCED – Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (<http://unctad.org>)

COI-UNESCO – Commission océanographique intergouvernementale (www.ioc-unesco.org)

CPSB – Consortium des partenaires scientifiques pour la biodiversité (<http://www.cbd.int/cooperation/csp>)

CSBQ – Centre de la science de la biodiversité (<http://qcbs.ca>)

CTCN – Centre et réseau des technologies climatiques (<http://www.ctc-n.org>)

CTS – Coopération technique et scientifique

EEA – Agence européenne pour l'environnement (www.eea.europa.eu)

ESP – Ecosystem Services Partnership (<http://es-partnership.org/community/working-groups/thematic-working-groups/6b-ecosystem-services-public-health>)

FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (www.fao.org)

FAS/SDSN – Amazonas Sustainable Foundation (<http://fas-amazonas.org>)

FEM – Fonds mondial pour l'environnement (<http://www.thegef.org>)

FIOCRUZ – Fondation Oswaldo Cruz (<http://portal.fiocruz.br/en>)

FNUF – Forum des Nations Unies sur les forêts (www.un.org/esa/forests)

GBIF – Système mondial d'information sur la biodiversité (www.gbif.org)

GBM – Groupe Banque mondiale (www.worldbank.org)

GEO BON – Réseau de veille de la diversité biologique du Groupe sur l'observation de la Terre (<http://geobon.org>)

GIASIP – Partenariat mondial d'information sur les espèces exotiques envahissantes (<http://giasipartnership.myspecies.info/en>)

GLISPA – Paartenariat insulaire mondial (<https://www.cbd.int/island/glispa.shtml>)

GPFLR – Global Partnership on Forest and Landscape Restoration (<http://www.forestlandscaperestoration.org>)

GPLSAB – Global Partnership on Local and Subnational Action for Biodiversity (<http://www.cbd.int/subnational/partners-and-initiatives>)

GTI-CM – Mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale (<http://www.cbd.int/gti/partner.shtml>)

GUPES – Partenariat mondial des universités pour l'environnement et la viabilité (<http://gupes.org>)

GYBN – Global Youth Biodiversity Network: (<https://gybn.org>)

HEAL – Health & Ecosystems: Analysis of Linkages (www.wcs-heal.org)

ICLEI – Conseil international pour les initiatives écologiques locales (<http://cbc.iclei.org>)

IFPRI – Institut national de recherche sur les politiques alimentaires (<http://www.ifpri.org>)

IOD – Initiative pour des océans durables (<http://www.cbd.int/soi>)

IPBES – Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (<http://www.ipbes.net>)

IPPC – Convention internationale pour la protection des végétaux (<http://www.ippc.int>)

IPSI – Partenariat international pour l’Initiative de Satoyama (www.satoyama-initiative.org)
IRC-APA – Initiative de renforcement des capacités d’accès et de partage des avantages (www.abs-initiative.info)
IUFRO – Réseau mondial des sciences de la forêt (www.iufro.org)
IWBN – Réseau des femmes autochtones sur la diversité biologique
IWMI – Réseau international de gestion des ressources en eau (www.iwmi.cgiar.org)
MEDPAN – Réseau des aires protégées méditerranéennes
MM-UNCCD – Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (<http://global-mechanism.org>)
nrg4SD – Réseau de gouvernements régionaux pour le développement durable (<http://www.nrg4sd.org>)
OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques (<http://www.oecd.org>)
OIBT – Organisation internationale des bois tropicaux (www.itto.int)
OIDD – Organisation internationale de droit du développement (<http://www.idlo.int>)
OIE – Organisation mondiale de la santé animale (www.oie.int)
OMC - Organisation mondiale du commerce – World Trade Organization (<https://www.wto.org>)
OMI – Organisation maritime internationale (www.imo.org)
OMS – Organisation mondiale de la santé (www.who.int)
OMT – Organisation mondiale du tourisme (www.unwto.org)
PCF – Partenariat de collaboration sur les forêts (<http://www.cpfweb.org/en>)
PMTD – Partenariat mondial pour le tourisme durable (www.gpstourism.org)
PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement (<http://www.undp.org>)
PNUE – Programme des Nations Unies pour l’environnement (<http://www.unep.org>)
PROFOR – Programme sur les forêts (www.profor.info)
RC – République de Corée
RIFM – Réseau international de forêts modernes (www.imfn.net)
SANBI – South African National Biodiversity Institute (www.sanbi.org)
SBI – Organe subsidiaire chargé de l’application de la Convention sur la diversité biologique
SBSTTA – Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
SCDB – Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (www.cbd.int)
SDSN – Réseau des solutions pour le développement durable (<http://unsdsn.org>)
SPANB – Stratégie et plan d’action nationaux pour la biodiversité
SPC – Secrétariat de la communauté du Pacifique (www.spc.int)
SPROE – Programme régional océanien de l’environnement (<http://www.sprep.org>)
TIRPAA – Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture (www.planttreaty.org)
TNC – The Nature Conservancy (www.nature.org)
UE – Union européenne (http://europa.eu/index_en.htm)
IUCN – Union internationale pour la conservation de la nature (www.iucn.org)
UNCCD – Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (www.unccd.int)
UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (<http://www.unesco.org>)
UNITAR – Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (<http://www.unitar.org>)
UNSSC – École des cadres du système des Nations Unies (<http://www.unssc.org>)

UN-Stat – Division de statistique des Nations Unies (<http://unstats.un.org>)

UNU-IAS – Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies (<http://ias.unu.edu>)

UNU-IIGH – Institut international pour la santé mondiale de l'UNU (<http://iigh.unu.edu>)

WAVES – Wealth Accounting and the Valuation of Ecosystem Services (www.wavespartnership.org)

WBCSD – Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (www.wbcsd.org)

WCS – Wildlife Conservation Society (<http://www.wcs.org>)

WG8J – Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique

WRI – Institut des ressources mondiales (<http://www.wri.org>)

WWF – World Wide Fund for Nature (www.panda.org)
